



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE



QUALITÉ DES SOINS

UN SYSTÈME AU BORD DE L'IMPLOSION

P4

1,60€

ÉDITOS P3 • KAMPÀ P3 • INTERVIEW JEAN-CHARLES ORSUCCI P6 •
 VISITE DE BRUNO LE MAIRE P23 • AGENDA P26



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

Nouveau dans votre ville

“ Les experts en signalétique ”



publicité adhésive
enseigne - signalétique
décoration vitrine - totem
banderole - habillage véhicule
signalétique extérieure
chevalet - panneau
impression grand format
cartes de visite - flyers
dépliants...

Et bien d'autres supports
de communication visuelle !

Ouverture de l'agence PANO

04 95 32 11 11

RN 193 Rond Point Ceppe
Lieu dit Cardello
20620 Biguglia
Tél. 04 95 32 11 11
E-mail : contact@pano-bastia.fr
www.pano-bastia.fr



*Offre non cumulable, valable dans l'agence PANO participant à l'opération. Voir conditions de vente en agence. Chaque agence PANO est juridiquement et financièrement indépendante.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

Bénéficiez d'une
remise de bienvenue

-25%*

sur tout le lettrage adhésif sur présentation de ce bon jusqu'au 08/05/2018

L'appel du 18 juin

18 juin, jour gravé dans la mémoire collective puisqu'il est devenu, en 1940, symbole du début la Résistance de la France face au Troisième Reich. Par un hasard du calendrier, il sera en 2018 le début d'un autre combat, celui mené par près de 700 000 candidats au bac.

Avant cet appel, nous, parents, devons accepter de ne pas accompagner nos « bébés » dans leurs révisions pré-bac. Tout simplement parce qu'ils ne sont plus des bébés et souhaitent, seuls et de manière adulte, se préparer à passer cet examen devenu institution depuis sa création par Napoléon Bonaparte.

En attendant la mise en place, en 2021, d'une énième réforme souhaitée par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, porteuse de simplifications avec moins d'épreuves et prise en compte du contrôle continu dans la note finale, dans quelques jours, les Terminales plancheront de nombreuses heures pour obtenir cette clé qui ouvre les seules portes des études supérieures. Car nous en connaissons objectivement les limites quant à sa reconnaissance professionnelle.

Et le jour J, ce 18 juin 2018, anciens et jeunes ne feront qu'un. Pendant que les aînés commémoreront l'appel aux armes du premier discours prononcé par le général de Gaulle à Londres sur les ondes de la BBC, les candidats munis de leurs seuls stylos s'attacheront à sauver Nietzsche, Platon, Kant Rousseau avant d'enchaîner les épreuves de ce combat intellectuel jusqu'à la libération prévue mi-juillet.

«*La France n'est pas seule! Elle n'est pas seule. Elle a un vaste Empire derrière elle*» clamait sur les ondes britanniques, le Général de Gaulle, le 18 juin 1840.

Ce 18 juin 2018, vous non plus, chers aspirants bacheliers, ne serez pas seuls. Parents, familles et amis seront derrière vous pour vous soutenir, vous rassurer et in fine fêter votre propre victoire! Bonne chance à toutes et à tous.

■ dominique.pietri@yahoo.fr



ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS Immeuble Marevista

12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia Tél. 04 95 32 89 95

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 20 01 49 84)

journal@icn-presse.corsica

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Conseiller éditorial: Christian Gambotti (Diaspora)

Conseiller langue corse: Roland Frias.

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40 • Fax 04 95 32 02 38

Annonces légales • Tél. 04 95 32 89 92

al-informateurcorse@orange.fr

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1 • Tél. 04 20 01 49 84

al-icn-ajaccio@orange.fr

AVEC LA COLLABORATION DE:

Isabelle Bartoli, Battì, Santu Casanova,

Jacques Fusina, Claire Giudici, Kampà,

Jean-Toussaint Leca, Tim Leoncini,

Michel Maestracci, Jacques Paoli, Pierre Pasqualini,

Marion Patris de Breuil, Manon Perelli,

Dominique Pietri, David Raynal.

en partenariat avec Télé Paese

PUBLICITÉ Corse Regipub SAS, M. Stéphane Brunel

Tél. 06 12 03 52 77 • mail: brunel.stephane@yahoo.fr

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

CPPAP 0319 | 88773 • ISSN 2114 009



Fondateur Louis Rioni



Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartonais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?
**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica

<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

<https://twitter.com/ICNActu>



PRONOSTIC VITAL ENGAGÉ

La France a longtemps fait des envieux de par le monde, en raison de son système de santé. Mais ça, c'était avant. La presse comme les réseaux sociaux se chargent, quasiment heure par heure, de nous le rappeler. Dans l'attente d'une fracassante réforme jupiterienne, les soignants ont le moral en écharpe. Et ce peut-être d'autant plus que, à en croire leurs réponses à un récent sondage, ils en sont à constater que, malgré un engagement personnel qui ne se dément pas, la qualité des soins n'a cessé de se dégrader.

Urgences sous tension, mouvements de protestation, débrayages, grèves de la faim... les hôpitaux sont sous pression. De son côté, la médecine de ville est souvent débordée, sauf bien sûr dans les déserts médicaux. Le gouvernement va lancer une réforme du système de santé, qu'on nous promet «ambitieuse», «vaste», ce dont personne ne doute. Reste à voir si «ampleur» rimera avec «meilleur», notamment en ce qui concerne une qualité de soins de plus en plus remise en cause. Si du point de vue des patients, le jugement peut à l'occasion être sévère, il se révèle que les médecins et les infirmiers ne sont pas loin de leur donner raison. C'est en tout cas ce qu'indique le baromètre mis en place par la plate-forme médicale collaborative 360 médecins et le site d'informations médicales Egora. En avril dernier, par le biais d'un sondage auto-administré sur Internet et promu via e-mailings et réseaux sociaux, des professionnels de santé ont donné leur appréciation sur cette question.

L'analyse des résultats est sans appel: le temps où la France apparaissait comme dotée de l'un des meilleurs systèmes de santé au monde est en passe d'être révolu. La note globale attribuée à la qualité des soins en France excède tout juste la moyenne: 5,71/10. Le jugement le plus sévère émane des infirmiers en exercice qui lui délivrent un 5,11/10, les infirmiers salariés non hospitaliers allant même jusqu'à ne pas lui concéder la moyenne, avec une note de 4,87/10. Un mouvement d'humeur très conjoncturel, peut-être? Même pas. Dans leur majorité, les sondés font au contraire état d'une dégradation sur les 5 dernières années. Alors que seulement 6% des médecins et infirmiers en exercice pensent que la situation s'est améliorée, ils sont 88% (77% des médecins et 92% des infirmiers) à estimer qu'elle n'a fait qu'empirer. Une appréciation particulièrement forte chez ceux qui travaillent dans le secteur hospitalier: 47% des médecins et surtout 64% des infirmiers. Si ce sentiment est largement partagé, il est plus ou moins marqué selon les régions. Ainsi, en Occitanie, Pays de la Loire, Centre Val de Loire et Bretagne, 9 professionnels sur 10 font état d'une dégradation contre «seulement» 8 sur 10 en Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est ou Île-de-France.

D'un point de vue global, systémique, pour les participants au baromètre, cette détérioration continue de la qualité des soins s'explique en tout premier lieu par la surcharge de travail et/ou le manque de personnel auquel est confronté l'ensemble du monde médical. Viennent ensuite, mais relativement loin derrière, l'augmentation des contraintes imposées par des administrations et autorités de santé (comme par exemple le tiers-payant) puis le manque de moyens financiers. Et, sans trop de surprise, ce sont les infirmiers hospitaliers qui évoquent le plus les conditions matérielles de travail.

Envisagé d'un point de vue individuel, si médecins et plus encore infirmiers pointent à nouveau en priorité les conditions matérielles, ils évoquent ensuite la question de leur qualité de vie au travail, confirmant ainsi les conclusions d'un précédent baromètre qui, fin 2017, scrutait le moral des professionnels de santé. À cette période, 100% des répondants faisaient état d'un épuisement moral et/ou physique, le burn-out avait déjà touché 47% des professionnels de santé et 53% reconnaissaient que cette situation avait des répercussions sur leur performances professionnelles. Autre facteur identifié, tout particulièrement chez les médecins libéraux, l'organisation personnelle (gestion des tâches, prise de rendez-vous). Pour autant, médecins comme infirmiers en exercice disent mettre en œuvre des stratégies pour s'aider au quotidien. Les 7/10 d'entre eux disent recourir à des outils permettant d'optimiser leur pratique quotidienne: bases de données médicamenteuses, messageries sécurisées de santé, calculateurs d'aide à la prescription. Ils sont également une majorité à se tenir informés de l'actualité médicale spécialisée de manière au moins hebdomadaire: c'est le cas de 8 médecins sur 10 et d'un infirmier sur 2.

Par ailleurs, s'ils sont critiques et ne cachent pas une certaine lassitude, les soignants dans leur ensemble ont encore la foi. Ou du moins, à défaut de croire aux réformes, ils croient encore à la vocation, voire au sacerdoce. Ils ne sont que 10% des médecins et 14% des infirmiers à faire état d'une démotivation et de moins d'engagement personnel. Il apparaît même qu'ils estiment, à une large majorité, que la situation implique plus que jamais un fort investissement personnel. Et ce où qu'ils exercent: dans la quasi-totalité des régions, le niveau d'engagement varie de 70% à 80%. Se pose cela dit la question de savoir jusqu'à quand se maintiendra ce niveau de motivation, singulièrement si les réformes à venir devaient encore détériorer leurs conditions – matérielles comme morales – de travail. ■ PMP



CORSE: DÉSENCHANTÉS... MAIS MOTIVÉS

Si au plan national, la note globale attribuée à la qualité des soins est déjà peu flatteuse, en Corse, les professionnels qui se sont prêtés au sondage ont eu la dent plus dure encore. La moyenne générale est de 5,18/10 et, à l'inverse de ce qui s'observe dans l'Hexagone, ce sont les médecins qui se montrent les plus sévères: ils attribuent en effet une note de 4,5/10 tandis que les infirmiers délivrent 5,86/10. Pour 73% des répondants, la qualité des soins s'est dégradée au cours des 5 dernières années (ils ne sont que 9% à considérer qu'elle s'est légèrement améliorée), un résultat toutefois plus optimiste que celui des professionnels continentaux. Et dans l'île aussi, les soignants imputent cette détérioration à la surcharge de travail et/ou au manque de personnel auquel est confronté le monde médical. Cela dit, 91% des sondés corses – c'est le score le plus haut parmi les régions – relatent un engagement personnel accru de leur part. Ils sont également ceux qui apparaissent comme les plus attachés à suivre des formations diplômantes en cours de carrière: 63% contre 56% au national. ■



JEAN-CHARLES ORSUCCI

ROCARDIEN UN JOUR, GIRONDIN TOUJOURS

Nouvelle interview dans la série qu'accordent à ICN les responsables politiques insulaires.

Cette semaine, Jean-Charles Orsucci, conseiller territorial et maire LaRem de Bonifacio.

Propos recueillis par Claire GIUDICI

Un nouveau parti, quelques tergiversations au départ pour le choix de la tête de liste, et finalement une élection avec 12,67% des suffrages et 6 sièges à la Collectivité de Corse. Comment avez-vous vécu ces premiers mois de présence à l'Assemblée ?

Pour moi, siéger à l'Assemblée de Corse n'était pas une découverte. J'y étais présent de 2010 à 2015, élu de la majorité de l'époque, avec laquelle j'ai pris mes distances pour présenter ma propre liste en 2015. Avec 4,13% des voix nous n'avions pas franchi le premier tour. Nous voici maintenant 6 à l'assemblée alors que certains leaders n'ont pas passé les 5% et que d'autres n'ont pas pu constituer de liste ! Mais ce que je retiens surtout de ces premiers mois, c'est le plaisir que j'ai à travailler avec mon groupe. Quand on crée une liste, issue d'un nouveau mouvement – même si c'est celui du Président de la République – on ne connaît pas vraiment ses colistiers. Ce sont des gens différents, venus d'horizons divers. Au sein d'Andà per dumane, on peut dire que tant au plan humain que politique, nous faisons corps. C'est une satisfaction, et c'est notre force !

Ces premiers mois à la CdC ont été marqués par la recherche d'avancées institutionnelles. Vos prises de positions n'ont pas toujours été du goût du Président de la République. Vous fondiez beaucoup d'espoir sur le discours qu'il avait tenu, durant sa campagne, à Furiani. Avez-vous été déçu ?

Le rocardien que je suis reste fidèle à la démarche girondine. Elle fonde depuis le 9 décembre 2016 mon engagement au côté d'Emmanuel Macron, alors même que la victoire était loin d'être acquise. Parfois, pour la majorité régionale nous sommes trop jacobins, pour le pouvoir central, trop proches des nationalistes... Mais nous sommes convaincus notre ligne est dans le sens de l'histoire : nous restons fidèles au discours de Furiani. Durant sa campagne Emmanuel Macron avait évoqué la reconnaissance institutionnelle de la Corse. Aujourd'hui il y a répondu favorablement : dans un pays très jacobin, chaque avancée girondine est le fruit d'un long combat. Un article spécifique auquel s'ajoute une loi organique, c'est une avancée majeure, même si nous pouvions espérer davantage d'autonomie. Reste que nous avons toujours considéré que les missions régaliennes – la police, la justice, les affaires étrangères, la défense nationale – en Corse, comme ailleurs, sont de la compétence de l'État. Nous y ajoutons l'enseignement et la santé pour lesquels nous ne serions pas prêts encore. En revanche, dans les domaines de la fiscalité, du foncier, de la langue, de l'environnement, de la formation, du patrimoine, etc., nous avons la possibilité d'agir, de montrer notre différence. Mais une autonomie, ce n'est pas simplement la possibilité de nous administrer par nous-mêmes, c'est surtout une grande responsabilité et une garantie de bonne gestion. Après 10 ans à la tête de la mairie de Bonifacio, je m'abrite de moins en moins derrière la responsabilité de l'État. C'est à nous, en Corse, de construire et d'assumer ce que nous faisons sans nous voiler la face. Alors, suis-je déçu par le chef de l'État : non ! La technocratie reste jacobine mais les forces girondines avancent et arriveront, tôt ou tard, à se faire entendre. Voyez le dossier des prisonniers politiques, on avance, de façon pragmatique. Et c'est pragmatique qu'il faut être.

La Corse reste une des régions championnes de France du chômage et de la pauvreté, que peut-on faire, avec les moyens actuels, pour modifier les choses ? Quel développement économique est encore possible ?

Comparaison ne vaut pas raison, mais je souhaiterais que se mette en place un peu ce qu'on a fait à Bonifacio. Défendre l'économie locale, l'environnement, développer, agir dans le domaine social... A une période où la gestion de l'eau devient un problème patent, nous avons créé une station de réutilisation des eaux usées unique en Corse. Elles sont traitées à 99,9% et récupérées pour rejoindre et alimenter le barrage du golfe de Sperone. Elles pourraient même être utilisées pour l'irrigation agricole, le nettoyage de la ville ou du port. Nous réalisons une économie de 120 000 m³ ! Par ailleurs, le tourisme est une industrie

non délocalisable, importante pour la Corse mais qui doit être gérée de façon durable. Nous veillons à ce que notre ville reste attractive tout au long de l'année. Nous avons fait la chasse aux locations sauvages. Notre taxe de séjour a doublé en 10 ans, passant de 210 000 euros en 2008 à près de 425 000 aujourd'hui. Nous avons également multiplié par 5 les bénéfices des parkings et du port. Ce sont des exemples, mais cette gestion a contribué à nous permettre de construire plus de 60 logements sociaux, une crèche, à mettre en place un centre aéré, à investir de façon importante dans la culture et le patrimoine... Bien entendu, pour réaliser des travaux d'importance, nous avons besoin de l'aide de l'État, de la Région, de l'Europe, mais il faut d'abord poser les bases et faire des choix politiques clairs. Par ailleurs, et au-delà du modèle bonifacien, il faut arrêter avec le fatalisme et cesser d'avoir une vision noire de la Corse. Un regard dynamique et positif permet d'aller de l'avant. Nous avons fait des progrès dans les infrastructures, il faut maintenant, pour plus d'équilibre social, veiller à ce que les richesses produites profitent véritablement à tous. Et à ce que, dans le secteur privé, ne s'installent pas des situations de monopole. Dans ces domaines l'intervention de la puissance publique, est nécessaire.

Chaque année depuis au moins 3 ans déjà, à l'orée de la saison estivale, les déchets entassent dans les poubelles. A part demander davantage de tri, que faire ?

Le tri est impératif et la mise en place du tri au porte à porte s'impose, avec à terme, dans la mesure où il n'est pas respecté, des mesures coercitives. Mais il y aura toujours des résidus à traiter. Pour le moment, et sans être spécialiste, il me semble qu'il y a beaucoup d'interlocuteurs dans le domaine des déchets : Région, communautés de communes, Syvadeo... On pourrait réfléchir à confier ces missions à l'office de l'environnement. Quant aux déchets qui subsistent, quelle solution choisir ? Pour donner un avis éclairé, il faut que je puisse disposer de chiffres précis. A ce jour, on ne les a pas. Donc il est impossible de dire s'il est préférable d'augmenter les capacités d'enfouissement, (et choisir le lieu ne sera pas facile, à l'exemple de Stencia) ou un incinérateur, auquel, quand on les interroge, les Corses ne semblent pas opposés, sauf à déterminer l'implantation.

Concernant la mise en place de la Collectivité Unique, on sent quelques grincements de dents...

Elle se met en place dans la difficulté... A ce jour, des dossiers majeurs sont en suspens, des entreprises, des associations, des collectivités attendent et n'ont pas de perspectives pour 2019. Je ne veux pas me faire donneur de leçons, j'ai été le premier à être favorable à la Collectivité Unique, mais Gilles Simeoni doit opérer des choix. Il faut qu'il sorte du rôle de leader de l'opposition pour être le leader de gestion et appliquer un programme. D'autant qu'il y a de nombreux dossiers à traiter : le point majeur pour une île, ce sont les transports dont il faudrait enfin voir baisser le coût, vers le Continent les régions européennes voisines ! La Sardaigne est à deux pas, il y a au nord de l'île deux grands aéroports internationaux. Le prix du bateau est trop élevé pour pouvoir en profiter...

LaREM sera sans doute présente aux prochaines élections. Comment s'organise le parti en Corse ?

Le parti a pour vocation d'être présent. Autour d'André de Caffarelli, délégué régional, le choix est de coller à la politique du gouvernement. La partie du mouvement que j'incarne considère que – toujours dans une démarche girondine – nous devons conserver notre libre arbitre et notre capacité critique. Nous nous sentons légitimes dans la mesure où restons conformes à la ligne annoncée lors de la campagne des territoriales. La diversité aide à construire... Nous voulons la réussite de LaRem, en Corse et à Paris. Pour les municipales, en Corse, nous souhaitons avoir la liberté de constitution des listes dans les agglomérations les plus importantes, où nous serons candidats. ■

« Je m'abrite de moins en moins derrière la responsabilité de l'État. »

IDEAL FRAIS
Pêche & aqua Culture

TOUS LES PRODUITS FRAIS & SURGELÉS DE LA MER

Pêche locale - Coquillages - Crustacés
DEPUIS 1994, UNE ÉQUIPE AGUERRIE
AUX MÉTIERS DE BOUCHE À VOTRE SERVICE



Du plaisir de déguster des produits simples, beaux et de qualité et du désir de partager ce moment de bonheur est née notre gamme «PRESTIGE».

Nous avons sélectionné pour vous des produits uniques élaborés par des artisans au savoir-faire incontestable.
Caviars, saumons fumés, truffes, épicerie fine...



Découvrez également nos gammes "Corse" & "Sélection"



idealfrais-corse@wanadoo.fr - Fax : 04 95 10 04 33

Immeuble Pozzo di Borgo
Entrée A Chemin de Loreto - 20090 - AJACCIO

Livraisons sur toute la Corse

Tél. 06 84 54 20 98 - 04 95 10 04 44

ECS
ESPACE CORSE
SECURITE

Installations dans toute la Corse !

Votre Alarme à partir de **69 €**
HT / MOIS

ALARMES - VIDÉOSURVEILLANCE - COFFRES-FORTS
Tel: 04.95.46.85.69 - www.ecs.corsica

CORSE PISCINE POLYESTER

06 43 73 07 40
www.corsepiscine.com

CONTACT PUBLICITÉ ICN
CORSE REGIPUB SAS
M. STÉPHANE BRUNEL
TÉL. 06 12 03 52 77
mail: brunel.stephane@yahoo.fr

ISULAPRO
Centre d'appels | Secrétariat | Recouvrement

Hôteliers, professionnels de la santé, Artisan et PME

Tél. : 06 01 03 36 90
contact@isulapro.com

OSEZ LA QUALITÉ !
ISULAPRO, au service de l'excellence

Avenue Paul Giacobbi,
Résidence Plein Sud - 20600 Bastia
www.isulapro.com

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 Mai 2018, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination sociale : **CAPO DI LEGNU**
Durée : 99 ans

Siège social : Route des Sanguinaires, PUNTA DI FRATI, C/O Mr SOLER Jean-Pierre, 20000 AJACCIO

Capital social : 100 €

Objet : La société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- La pose de fenêtres et de menuiseries intérieure et extérieure, la réalisation d'agencements en bois pour l'intérieur et l'extérieur, la création de mobiliers sur mesure et plus généralement, Toutes activités annexes ou connexes à celles ci-dessus énoncées,

Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Président : Mr SOLER Gilles, Pierre, demeurant Immeuble Majorque, Bât.B, résidence des Iles, 20000 AJACCIO

Admission aux assemblées et droit de vote : Les décisions en matière d'augmentation, d'amortissement ou de réduction de capital, de fusion, scission ou dissolution, de modification des statuts, d'apport partiel d'actif, de vente de fonds de commerce de la société, de dissolution de nomination des commissaires aux comptes, d'approbation des comptes annuels et affectation du résultat, sont prises collectivement par les actionnaires, avec délégation de pouvoir le cas échéant du président selon ce qui est prévu par la loi et/ou les statuts et/ou chaque décision collective.

Les décisions devant être prises collectivement par les actionnaires et indiquées ci-dessus sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires. Si la société est détenue par un associé unique, ces décisions sont prises directement par l'associé unique.

*** Décisions de l'associé unique**
L'associé unique est seul compétent pour prendre les décisions suivantes :

- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;
- nomination et révocation du président ;
- nomination des commissaires aux comptes ;
dissolution et liquidation de la société ;
augmentation et réduction du capital ;
fusion, scission et apport partiel d'actif ;
agrément des cessions d'actions (lorsque la clause s'applique) ;
exclusion d'un actionnaire,

Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.

Agrément : Tant que la société est unipersonnelle, les actions sont librement cessibles et transmissibles par l'associé unique.

Immatriculation : RCS d' Ajaccio

Pour avis, Le président.

N° 02



Maître Roger TAFANI,
Notaire à MONTE, Haute-Corse,

Suivant acte reçu par Maître Roger TAFANI, notaire à MONTE, le 29/05/2018, en cours de publication, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : « **S.C.I. RENOSI** »

Siège : VELONE ORNETO [20230], Carbonaccia

Durée : Quatre vingt dix neuf (99) années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Objet : La société a pour objet :

- L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers,
- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

- Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

- Et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.

Capital social : Quatre cent trente huit mille trois cent euros (438.300,00 €)

Apports en numéraire : 300 €

Apports en nature : Une propriété agricole située sur le territoire de la commune de VELONE ORNETO Carbonaccia cadastrée Section A numéro 545, d'une contenance de 30 a 07 ca.

Cet immeuble est évalué à la somme nette de 438.000 €.

Gérant : Monsieur Jean Jacques RENOSI,

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts par la collectivité des associés

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis et mention,
Me Roger TAFANI, Notaire.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 31/05/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **MATTEUCCIA**

Siège social : Résidence Aria Marina, Bât F, Boulevard Tino Rossi, 20000 Ajaccio

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers

M. Jacques POLI, demeurant Résidence Aria Marina, Bât F, Boulevard Tino Rossi, 20000 Ajaccio, associé indéfiniment responsable.

Mme Françoise CLOUET (épouse POLI), demeurant Résidence Aria Marina, Bât F, Boulevard Tino Rossi, 20000 Ajaccio, associée indéfiniment responsable.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social : 1.000 Euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mme Françoise CLOUET (épouse POLI), demeurant Résidence Aria Marina, Bât F, Boulevard Tino Rossi, 20000 Ajaccio

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 04



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP à Porto-Vecchio en date du 24 mai 2018, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **Banù Construct**

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

Siège : Mangia Gatta - Lotissement "a Coria" - 20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio

Capital : 3000 € par apport en numéraire

Objet : Tous travaux de construction générale, maçonnerie, gros-œuvre, second œuvre, climatisation, travaux de couverture, commercialisation de matériaux de construction.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d' Ajaccio.

Président : Monsieur VAN DROOGEN-BROECK Estéban, Lucien G.

Mention sera faite au RCS d' Ajaccio.

N° 05

ROHR - GHIRARDI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Route de Cala Rossa

Saint Erasme, 20137 Lecci

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à Porto-Vecchio du 23 avril 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **ROHR - GHIRARDI**
Siège social : Route de Cala Rossa, Saint Erasme, 20137 Lecci

Objet social : La création, l'acquisition, la vente, la gestion et l'exploitation de tous fonds de commerce de "bar à vins, petite restauration".

Durée : 99 ans

Capital social : 1000 euros

Gérance : M. Nicolas, Robert, Lucien ROHR-RICCARDI, demeurant Franciscoli, 20135 CONCA et M. Jean-Jacques GHIRARDI, demeurant Les Terres Marines, La Testa, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 ZONZA.

Immatriculation : RCS Ajaccio

Pour avis, la Gérance.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 21/05/2018, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : **DELTA CONSEIL ET REDACTION**

Siège social : Route de Cala Rossa, lieu dit Vetta, 20137 Porto Vecchio

Forme : SAS **Capital** : 1000 Euros **Objet social** : Conseil dans les domaines Santé, Sécurité, Environnement, ICPE, sites et sols pollués, organisation et audit ISO Veille réglementaire et rédaction de dossiers juridiques

Président : Monsieur Philippe Perrin demeurant :

Route de Cala Rossa, Lieu dit Vetta, 20137 Porto-Vecchio élu pour une durée indéterminée

Directeur général : Madame Gwendoline Perrin demeurant :

Route de Cala Rossa, Lieu dit Vetta, 20137 Porto Vecchio **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Furiani du 04/04/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Construction Vente

Dénomination sociale : **L'ARBOREA**

Siège social : Chez A2B Immo, Centre Commercial Tintorajo, 20600 Furiani

Objet social : L'acquisition d'un terrain à bâtir sis Lieu-dit Colombo, 20250 CORTE (Commune de Corte), Parcelle cadastrée Section AM, 7 et AM 8 ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ;

L'aménagement et la construction sur ce terrain, de l'immeuble ou des immeubles qui suivent : plusieurs bâtiments.

La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;

L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Paul Félix Fabrice PAOLI, demeurant 20221 Cervione.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 29 mai 2018 a été constituée la Société **SAS KREUZ**, Société par actions simplifiée au capital de 2000 euros, dont le **siège** est à SANTA REPARATA DI BALAGNA [20220]

3 place de l'Eglise, ayant pour **objet** : location meublée de biens à usage d'hébergement avec services para-hôtelières, résidence hôtelière. Monsieur **Nicolas KREUZ** demeurant 3 place de l'Eglise SANTA REPARATA DI BALAGNA [20220] a été désigné en qualité de **président**. Monsieur **Janosch KREUZ** demeurant 3 place de l'Eglise SANTA REPARATA DI BALAGNA [20220] a été désigné en qualité de **directeur général**. La **durée** de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision. Chaque action donne droit à une voix. La **cession d'actions** à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Dénomination sociale : **Le SPOON**

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital : 1000,00 euros

Siège social : Résidence E Petrelle, 20620 Biguglia

Objet : La société a pour objet :

En France et à l'étranger : La création et l'exploitation directe ou indirecte de fonds de commerce de restaurant, bar à vins et bar à tapas

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Président : M. Cimignani Jean Félix, demeurant Résidence E Petrelle, 20620 Biguglia

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 1er Mai 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **Le SPOON**

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital : 1000,00 euros

Siège social : Résidence E Petrelle, 20620 Biguglia

Objet : La société a pour objet :

En France et à l'étranger : La création et l'exploitation directe ou indirecte de fonds de commerce de restaurant, bar à vins et bar à tapas

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Président : M. Cimignani Jean Félix, demeurant Résidence E Petrelle, 20620 Biguglia

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

LES 3 L

Société Civile Immobilière

Capital : 3000 Euros

Siège social : Afa 20167 (Corse du Sud)

Lieu-dit Farone

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte s.s.p. en date à AJACCIO du 31 Mai 2018, il a été constitué une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : LES 3 L

SIEGE SOCIAL : AFA 20167 (CORSE DU SUD) - Lieu-dit FARONE

OBJET : La Société a pour objet l'acquisition de la propriété ainsi que l'administration de tout bien dont elle deviendra propriétaire, la gestion par bail ou autrement

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

TRANSMISSION DE PARTS : Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu à l'article 11 des statuts

CAPITAL : 3000 Euros divisé en 300 parts de 10 Euros chacune

APPORTS : Exclusivement en numéraire

GERANCE : Sont nommés Gérants de la Société sans limitation de durée : Monsieur Laurent NORMANDIN, demeurant à TAVACO - 20167 (CORSE DU SUD), Lieudit Figarella Village ;

Monsieur Mathieu NORMANDIN, demeurant à AJACCIO [20090]- (CORSE DU SUD), Avenue Nonce Benielli - Bât B1 - PIETRALBA.

La Société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour Avis,
La Gérance.

N° 11

PETRUPA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Orneto

20230 Velone-Orneto-RCS Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Velone-Orneto du 3 avril 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : PETRUPA

Siège : Orneto, 20230 Velone-Orneto

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Gestion de titres de participations

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Pierre-Paul Giovacchini, demeurant Velone Orneto, 20230 Velone Orneto

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 14/05/2018. Il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : COOPERATIVE POUR LA REHABILITATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

« Cooperativa Petra Viva »

FORME : Société Coopérative d'Intérêts Collectif, SARL à capital variable

CAPITAL SOCIAL : Le capital initial est fixé à la somme de 4150 euros, divisé en 84 parts de 50 euros chacune, entièrement libérées.

Variable, il ne peut être inférieur à 1100 euros, [ni réduit en dessous du quart du capital le plus élevé atteint depuis la constitution de la société].

SIEGE SOCIAL : Mairie de Lugo di Nazza - 20240 Lugo di Nazza

OBJET :

La coopérative a pour objet :

* Faciliter la mise en place d'activités qualifiantes de formation, d'Ateliers Chantier d'Insertion, de Chantiers Ecole Formation, d'un Centre de Formation des Apprentis dédié ; Accompagner le développement d'activités par la gestion de locaux à destination d'entrepreneurs via une pépinière/hôtel d'entreprise et d'un espace de coworking, par la mise en place d'une Coopérative d'Activités et d'Emploi ; Accompagner le transfert de connaissances et compétences par la mise en place d'un Centre de ressources thématique ; Mettre en œuvre des activités de restauration/hébergement des différents publics ; Réaliser diverses études, diagnostics, mettre en place des actions de formation et d'animation territoriale et de développement local ; Et toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

DUREE : 99 ans à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

GERANT : Le premier gérant nommé dans les statuts est : Antoine-Marie Casalonga. Domicilié : Pigna Village - 20220 Pigna

IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis, le 14/05/2018. Le Gérant,
Antoine-Marie Casalonga.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

DENOMINATION : EARL ROSSI

SIEGE SOCIAL : Résidence U Listincu, Bât B, 20270 Aléria

OBJET : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire :

- Les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;

- Les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ;

DUREE : 99 années

CAPITAL : 30.000 euros

GERANCE : ROSSI Joel, demeurant Résidence U Listincu, bât B, 20270 Aléria et ROSSI Stéphane, demeurant Lieu-dit Valcaccia, 20243 Prunelli di Fiumorbu

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 26 mai 2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MDMP,

SIEGE SOCIAL : 10 bis rue Favalelli, BASTIA [20200]

OBJET : L'exploitation d'un salon de thé, café, vente de boissons non alcoolisées, de jus de fruits, de boissons chaudes et froides, à base de café, thé, chocolat, fruits. La petite restauration, vente de sandwiches, de salades, de tartes salées, de desserts - la restauration rapide basée sur le bien-être et le naturel. La vente d'objets et accessoires liés à la restauration.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Agrément pour toutes cessions d'actions par la collectivité des associés.

PRESIDENT : Madame Maeva BENEDITINI, 8 rue FAVALELLI, Maison du Régent, BASTIA,

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,
Le Président.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04 Juin 2018, à AJACCIO [20000], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée

DENOMINATION : SARL JPC

Siege social : Chemin de Ranocchietto, A trascinella, 20167 Alata

OBJET : La Société a pour objet :

En France et à l'étranger :

- L'exploitation d'hébergements hôteliers et la location de biens immobiliers meublés avec prestations de service,
- L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, l'administration, la gestion de tous biens immobiliers et mobiliers.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

CAPITAL : 1000 euros

GERANCE : Madame Christel CAIZERGUES

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO

Pour avis
Le représentant légal.

AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte SSP du 02/05/2018, il a été constitué une SAS :

Dénomination : CORSEA PROMOTION 31

Siège social : Immeuble CORSEA - RN 198 - Querciole - 20213 SORBO OCAGNANO

Capital : 100 euros, divisé en 100 actions de 1 euro chacune

Objet : L'acquisition, la détention, la gestion, l'administration, la location, la promotion, la cession et la construction de tous biens et droits immobiliers et mobiliers y compris les fonds de commerce. La fourniture de toutes prestations de services en matière immobilière.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA

Nomination en qualité de Commissaire aux comptes titulaire : la SARL C2C MEDITERRANEE au capital de 80.000 € ayant son siège social 15 rue du Docteur Zamenhof Le Paul Cézanne 13016 MARSEILLE identifié 518271739 RCS MARSEILLE, représentée par Mr Eric LUCCHINI.

Nomination en qualité de Commissaire aux comptes suppléant : Mr Olivier CONGIO domicilié 15 rue du Docteur Zamenhof Le Paul Cézanne 13016 MARSEILLE.

Président : CORSEA PROMOTION, SAS au capital de 150.000 euros, ayant son siège social 4 RUE BALZAC 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 500954557 RCS PARIS, et son établissement secondaire Immeuble CORSEA RN 198 20213 SORBO OCAGNANO, représentée par son gérant Monsieur Jean-Thomas, né le 16 juin 1977 à BASTIA [2B], demeurant Lunchesse à VENZOLASCA [20215].

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte SSP du 02/05/2018, il a été constitué une SAS :

Dénomination : CORSEA PROMOTION 32

Siège social : Immeuble CORSEA - RN 198 - Querciole - 20213 SORBO OCAGNANO

Capital : 100 euros, divisé en 100 actions de 1 euro chacune

Objet : L'acquisition, la détention, la gestion, l'administration, la location, la promotion, la cession et la construction de tous biens et droits immobiliers et mobiliers y compris les fonds de commerce. La fourniture de toutes prestations de services en matière immobilière.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA

Nomination en qualité de Commissaire aux comptes titulaire : la SARL C2C MEDITERRANEE au capital de 80.000 € ayant son siège social 15 rue du Docteur Zamenhof Le Paul Cézanne 13016 MARSEILLE identifié 518271739 RCS MARSEILLE, représentée par Mr Eric LUCCHINI.

Nomination en qualité de Commissaire aux comptes suppléant : Mr Olivier CONGIO domicilié 15 rue du Docteur Zamenhof Le Paul Cézanne 13016 MARSEILLE.

Président : CORSEA PROMOTION, SAS au capital de 150.000 euros, ayant son siège social 4 RUE BALZAC 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 500954557 RCS PARIS, et son établissement secondaire Immeuble CORSEA RN 198 20213 SORBO OCAGNANO, représentée par son gérant Monsieur Jean-Thomas, né le 16 juin 1977 à BASTIA [2B], demeurant Lunchesse à VENZOLASCA [20215].

ICN : Annonce légale
TEL : 04 95 32 04 40



Cabinet d'Avocat

Sébastien SEBASTIANI

35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Tél. 04.95.31.82.38

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile**DENOMINATION** : **METIS****SIEGE SOCIAL** : Rond-Point de Lecci, RN 198, 20137 Porto-Vecchio

OBJET : La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres, ainsi que l'animation de celles-ci à travers la participation active à la conduite de la politique du groupe.

- Toute mission de direction générale opérationnelle et technique, la mise à disposition de tout service de gestion transversal, assistance technique, financière, comptable, commerciale, juridique ou autres.

- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

- L'animation d'un groupe de sociétés. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. L'acquisition, la gestion, la cession de tous biens immobiliers.

DUREE : 99 années**CAPITAL** : 1000 euros**APPORTS EN NUMERAIRE** : 1000 euros**GERANCE** : Monsieur **ISONI Nicolo** demeurant Route de Beniugnu - TRINITE - 20137 Porto-Vecchio**CESSION DE PARTS** : Agrément de la Majorité des associés**IMMATRICULATION** : Au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date à Bastia du 05/06/2018 a été constituée une SCI nommée :

GRAZIA MARIA

Objet : L'acquisition et la location de biens immobiliers. La propriété, la gestion et l'administration de biens dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autre, tous placements de capitaux sous toutes formes, actions, obligations, parts sociales.

Et plus généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement au dit objet pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

Capital : 500 € [apport en numéraire]**Siège social** : LIEU-DIT PARATELLA, CASAMOZZA 20290 LUCCIANA,**Durée** : 99 ans**Gérance** : Mme **MARIE LAURE MONTEIL**, LIEU-DIT PARATELLA, CASAMOZZA, 20290 LUCCIANA**Immatriculation** : RCS de Bastia.**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 4 mai 2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **MRC,****SIEGE SOCIAL** : Lieu-dit U Mucchiu Route d'Orezza, Folelli (20213)

OBJET : L'exploitation directe ou indirecte de tout fonds de commerce de vente, d'import-export d'alimentation générale, fruits et légumes.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 2000 euros**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par l'assemblée.

PRESIDENT : Madame **MARIE RAFFALLI** épouse CAFIERO, demeurant Lieu-dit U MUCCHIU, FOLELLI (Corse),**IMMATRICULATION** : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, le Président.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par Acte SSP du 02/05/2018, il a été constitué une SAS :

Dénomination : **CORSEA PROMOTION 33****Siège social** : Immeuble CORSEA - RN 198 - Querciole - 20213 SORBO OCAGNANO**Capital** : 100 euros, divisé en 100 actions de 1 euro chacune

Objet : L'acquisition, la détention, la gestion, l'administration, la location, la promotion, la cession et la construction de tous biens et droits immobiliers et mobiliers y compris les fonds de commerce. La fourniture de toutes prestations de services en matière immobilière.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA

Nomination en qualité de Commissaire aux comptes titulaire : la SARL C2C MEDITERRANEE au capital de 80.000 € ayant son siège social 15 rue du Docteur Zamenhof Le Paul Cézanne 13016 MARSEILLE identifié 518271739 RCS MARSEILLE, représentée par Mr Eric LUCCHINI.

Nomination en qualité de Commissaire aux comptes suppléant : Mr Olivier CONGIO domicilié 15 rue du Docteur Zamenhof Le Paul Cézanne 13016 MARSEILLE.

Président : **CORSEA PROMOTION**, SAS au capital de 150.000 euros, ayant son siège social 4 RUE BALZAC 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 500954557 RCS PARIS, et son établissement secondaire Immeuble CORSEA RN 198 20213 SORBO OCAGNANO, représentée par son gérant Monsieur Jean-Thomas, né le 16 juin 1977 à BASTIA [2B], demeurant Lunchesa à VENZOLASCA (20215).

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date du 02/05/2018 à Volpajola, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **SCI rosimmo****FORME** : Société Civile Immobilière**CAPITAL** : 100 euros**SIEGE SOCIAL** : Chez Monsieur et Madame Marco ROSI, Lieudit BALAGAGHJA - PADULONE / 20290 BARCHETTA

OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens mobiliers dont la société sera propriétaire. Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social

DUREE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation aux RCS

GERANTE : **ROSI Chantal**, demeurant Lieudit BALAGAGHJA - PADULONE / 20290 BARCHETTA**IMMATRICULATION** : RCS de BASTIA

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/06/2018, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : **LE BELOM-BRA DE RENAJOLO****Siège social** : QUARTIER RENAJOLO, PALAVESA, 20137 PORTO VECCHIO**Forme** : Société Civile Immobilière**Capital** : 1000 €**Objet social** : GESTION ET ACQUISITION DE TOUTS BIENS IMMOBILIERS NON MEUBLES**Gérant** : Madame **JOCELYNE NICOLI NEE LE BRICON**, RENAJOLO, PALAVESA, 20137 PORTO VECCHIO**Cessions de parts sociales** : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte ssp à POGGIO MEZZANA du 05/05/2018, la SAS « **GS CONSEIL** » a été constituée.

Siège : Lieudit Casamozza Résidence Casandrino, 20230 POGGIO MEZZANA**Durée** : 99 ans**Capital** : 1500 euros.**Objet** : Conseil aux entreprises, notamment dans le domaine du transport routier de marchandises. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les cessions d'actions est libre.**Président** : **Guy BEUZELIN** 56 rue du Général Leclerc 93370 MONTFERMEIL.**Immatriculé** : RCS BASTIA.**MODIFICATION GERANT****MEDIACOMM**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 40.000 €

Siège social : Le Cézanne

Quartier Recipello, 20200 Bastia

414 730 408 R.C.S. Bastia

Suivant procès-verbal en date du 5 juin 2018, l'assemblée générale ordinaire a nommé en qualité de gérant : M. Renaud DE SARCUS, demeurant 66, rue de Miro-mesnil, 75008 PARIS en remplacement de M. Jean-Paul ERCOLI.

Sté U SERRAGHJU

SARL au capital 26.700 Euros

Siège : 63, Cours Napoléon

20000 Ajaccio - RCS 533160701

CHANGEMENT GERANT

Par assemblée générale ordinaire au cabinet de la SCP Morelli-Maurel et associés sis 2 Ave de Paris, 20000 Ajaccio en date du 18 Mai 2018. Mme Dominique GAUTIER FABIANI, demeurant Résidence les Collines de Ranuchiettu, La trova, 20167 Alata, a été nommé(e) gérant (e) de la société à compter du 18 Mai 2018, en remplacement de M. Didier GAUTIER FABIANI, démissionnaire.

Pour avis,

SARL CAPANACCIA JEAN NOEL

Société à Responsabilité Limitée

Au Capital de 12773,57 euros

Siège social : Lieu-dit Caruscino

Rond-Point d'Arca

20137 Porto-Vecchio

421678269 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 22 novembre 2017, il a été pris connaissance de la démission du gérant Monsieur Jean Noël CAPANACCIA, en date à PORTO-VECCHIO du 8 août 2017, décide de nommer en remplacement Monsieur Olivier Joseph Antoine CAPANACCIA demeurant à Mela de Muratello, 20137 PORTO-VECCHIO pour une durée indéterminée.

Date à laquelle la modification de la gérance prend effet : 22 novembre 2017. Les statuts ont été modifié en conséquence

Pour avis,

BRESILIE JOUCK

Société Civile Immobilière

Siège Social : Les Chênes Verts

Oletta, 20217 Saint-Florent

Capital social : 556.000,00 euros

RCS Bastia 528 373 616

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 4 Juin 2018 : Madame Catherine Hélène Marie JOUCK, demeurant les Chênes Verts OLETTA (20217) SAINT-FLORENT, a été nommée en qualité de gérante en remplacement de Madame Bresilie JOUCK, décédée à OLETTA, le 2 Avril 2018.

Pour Avis, le gérant.

LS RESTAURATION

RCS Bastia 751 096 827

L'Assemblée générale extraordinaire du 01-06-2018 a voté à l'unanimité la résolution suivante :

Gérance : Madame LORENZI Françoise née le 19-09-1992 à Bastia [2B], de nationalité française, demeurant Résidence Apollonie - Bât 1 - 20200 BASTIA est nommée gérante à compter du 01-06-2018 pour une durée illimitée.

Elle remplace Monsieur SANTINI Jean-Laurent démissionnaire à compter du 01-06-2018.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes des décisions prises de 27 avril 2018, les associés de la société **GIORDANI CONSTRUCTION**, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, ayant son siège social à GROSSETO PRUGNA [20166] - Casa Nova - Route des Cannes - PORTICCIO, immatriculée sous le numéro RCS AJACCIO 789 329 737, ont pris acte de la démission de Madame Catherine GIORDANI, demeurant à GROSSETO PRUGNA [20166] - Domaine de la Viva - Clos Scaglioli - PORTICCIO, de ses fonctions de co-Gérante, avec effet au 27 avril 2018, et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement. Mentions en seront faites au RCS D'AJACCIO.

Pour avis,
La Gérante.

N° 31

AVIS

Aux termes d'une AGE en date du 22/05/2018, de la Société **U CANTONU** 2003, SCI au capital de 10.000 €, ayant son siège social sis Marino di Fiori - lot 135 - 20137 PORTO-VECCHIO, RCS AJACCIO 445 378 169. La collectivité des associés a pris acte du décès de M. Jean-Louis NICOLAI, gérant de la Société, et a nommé en qualité de nouveau gérant, M. Alain LECLERCQ, demeurant 28, boulevard de Belgique - 98000 MONACO (Monaco), pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 32

Etudes Projets Réalizations

Forme : Sasu

Siège social : 1, Allée les Grives

20600 Furiani

Capital social : 1000 euros

N° SIREN 831 825 005 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

L'associé unique a décidé, en date du 16 mai 2018, de transférer à compter du 16 mai 2018 le siège social qui était au 1 allée les grives, 20600 Furiani à l'adresse suivante **2 rue François Cervera, 20620 Biguglia**.

L'article 4 - siège social - des statuts a été modifié, en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention.

N° 33

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE (SCI) « du 131 RUE DES PYRÉNÉES »

Au capital social de 45.734 Euros

Siège social: 131, rue des Pyrénées

75020 Paris

RCS Paris D 391 829 801

Suivant assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2018, la collectivité des associés a transféré le siège social sis 131 rue des Pyrénées, 75020 PARIS à la **Villa San Stefanu, Poggio di Cardo, Route de Castagno, 20200 BASTIA**, à compter du 8 juin 2018 et en conséquence modifié l'article 4 des statuts.

CINEMA L'ALBA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2000,00 €

Siège social : Résidence Saint Joseph

Bât. A, 20250 Corte

RCS Bastia 495 100 158

Par acte sous seing privé, à Corté le 31 mai 2018, la collectivité des Associés a décidé de transférer le siège social à Corté 20250, 28 bis Cours Paoli à compter du 31 mai 2018.

L'article 4 des statuts est modifié comme suit :

ARTICLE 4 : Siège social :

* **Ancienne mention :**

Le siège social est fixé à Corté 20250, Résidence Saint Joseph, Bât. A

* **Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé à Corté 20250, 28 bis Cours Paoli

Le dépôt sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le Gérant.

N° 35

L'AMERICA

SCI au capital de 1.524,49 €

Siège : Guardiania, Route d'Aréa

20137 Porto-Vecchio

338133861 RCS de Ajaccio

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale en date du 1er juin 2018, les associés ont décidé de transférer le siège social au domicile de **Monsieur Yves DURAND 7, Rue du Souquet, 34560 VILLEVEYRAC**. L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

Nouveau greffe compétent : MONTPELLIER.

N° 36

SOCIETE D'OXYGENE D'ILE-DE-FRANCE

SAS au capital de 10.000 €

Siège social :

21, Avenue des Châtaigniers

95150 Taverny

490 719 747 R.C.S. Pontoise

L'AG du 01/06/2018 a adopté comme nouvelle dénomination « **CORSE OXYGENE** » et transféré le siège social au **Lieu dit Campo Vallone - Lotissement 26 - ZI Tragone - 20620 Biguglia** à compter du 01/06/2018.

Président : La Communication Hospitalière, 3 Place Mermoz, 92415 Courbevoie cedex, RCS NANTERRE 418 838 991.

La société sera désormais immatriculée au RCS de BASTIA.

N° 37

AVIS

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 31/03/2018, le siège social de la société **SAINTE - CROIX**, SCI au capital de 1000 €, siège social : 15 Cours Napoléon, 20000 AJACCIO RCS AJACCIO 829 021 773 a été transféré à compter du 31/03/2018, **Rte des Sanguinaires, Rés Alto Castello, 20000 AJACCIO**. Les formalités d'inscription modificative seront effectuées au RCS D'AJACCIO.

Pour avis,
La Gérance.

Société Civile Immobilière

Le Diben

SCI au capital de 1524,49 euros

Siège social : 5, Bella Vista II, Alzone

20128 Albitreccia

432 827 459 RCS Ajaccio

L'AGE du 25/04/2018 a transféré le siège social à **Les Grenadines, bât E, 9 Av de l'Archipel, 20000 Ajaccio** à compter du 25/04/2018. Dépôt au RCS d'AJACCIO.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 39

AIR CORSICA

Société Anonyme d'Economie Mixte

à Directoire et Conseil de Surveillance

Au capital de 15.015.520 €

Siège social : Aéroport Napoléon

Bonaparte - 20186 Ajaccio Cedex 2

RCS : B 349 638 395

AVIS

Renouvellement des Membres du Conseil de Surveillance

1] Aux termes d'une Délibération en date du 28 février 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société susvisée a nommé en qualité des Membres du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

1/1] Pour le collège désigné par l'Assemblée de Corse dans sa délibération N° 18/030 les onze représentants de la CTC dont les noms suivent :

- Madame Marie Hélène CASANOVA-SERVAS, née le 4 janvier 1969 à Toulon, demeurant, la Tour, 20167 SARROLA CARCOPINO

- Monsieur Hyacinthe VANNI, né le 27 octobre 1968 à Bastia, demeurant 20235 BISINCHI.

- Madame Muriel FAGNI, née le 12 septembre 1958 à Ajaccio, demeurant 27 boulevard Fred Scamaroni, 20000 AJACCIO.

- Madame Mattéa CASALTA, née le 19 mai 1958 à Tolla, demeurant place de l'Eglise 20117 TOLLA.

- Madame Anne TOMASI, née le 02 mars 1985 à Bastia, demeurant 18 avenue Pierucci, Immeuble Pascal Paoli, 20250 CORTE.

- Monsieur Paul LEONETTI, né le 30 juillet 1952 à Ajaccio, demeurant 9 boulevard Pugliesi Conti, 20000 AJACCIO.

- Madame Laura Maria POLI, née le 02 septembre à Ajaccio. Demeurant lieu-dit à Chiosa, 20151 AMBIEGNA.

- Madame Christelle COMBETTE, née le 16 mars 1972 à Marseille, demeurant 16, boulevard Pascal ROSSINI « La closerie Saint François », 20000 AJACCIO

- Monsieur Jean Martin MONDOLONI, né le 24 octobre 1968 à Stains, demeurant Lycée Pascal Poli, Avenue du Président Pierucci, 20250 CORTE.

- Monsieur Jean Chrales ORSUCCI, né le 30 janvier 1972 à Aulnay sous-bois, demeurant Quartier Brancuccio, 20169 BONIFACIO

- Madame Isabelle FELICCIAGGI, née le 20 mars 1973 à Ajaccio, demeurant Avenue Maréchal Moncey Bât C, 20090 AJACCIO

Il est précisé que le mandat des Membres ainsi désignés ne saurait dépasser la durée de leur mandat de représentant de l'Assemblée de Corse.

.../...

1-2] Pour le collège des actionnaires privés, les sept représentants sont les suivants :

- Monsieur Pierre-Olivier BANDET, né le 23 janvier 1968 à Rennes, Directeur de Cabinet du Président d'Air France, demeurant 15, rue de Sèvre, 92000 NAN-TERRE.

- Monsieur Alain MALKA, né le 29 juillet 1961 à Paris 11ème, Directeur Général Adjoint de HOP !, demeurant 28 rue Charles Ollier, 94170 Le PERREUX SUR MARNE, en remplacement de Monsieur Eric ANCONETTI.

- Monsieur Jean Cyril SPINETTA né le 04 octobre 1943 à Paris, Président d'honneur, demeurant 73, rue Petit, 75019 PARIS, en remplacement de Madame Viviane DAL MAS.

- Madame Julie Agathe BAKALOWICZ, née le 4 janvier 1976 à Séoul, Directrice Régionale de la Caisse des dépôts et Consignations, résidence Les Jardins du Centre ? Immeuble C2, BP 918, 20700 AJACCIO Cedex 9.

- Monsieur Paul TROJANI, né le 27 novembre 1944 à Piedicrocche, représentant permanent de la CCI de Bastia et de la Haute Corse, demeurant Lotissement Pasqualini, 20600 BASTIA.

Sont nommés :

- La Caisse de Développement de la Corse, dont le représentant permanent sera le Président, Alexandre VINCI-GUERRA, né le 15 septembre 1960 à Murato, demeurant 8 rue Maréchal Ornano, 20000 AJACCIO.

- **Pour les Censeurs,**

- Monsieur François DOMINICI, né le 11 mai 1944 à Taglio Isolaccio, personne qualifiée, pour la Caisse de Développement de la Corse, demeurant Lotissement « A Castagnola » Allée des Asphodèles, San Benedetto, 20167 ALATA.

- Monsieur Paul MARCAGGI, né le 16 septembre 1960 à Ajaccio, Président de La Chambre de Commerce d'AJACCIO et de la Corse du Sud, demeurant 20160 Bocognano.

- Monsieur Jean Baptiste VALLE-FRANCESCCHI, né le 02 septembre 1940 Pau, demeurant Casa Franceschi, 20228 PINO.

Aux termes de sa délibération en date du 28 février 2018, le Conseil de Surveillance a nommé :

- Madame Marie Hélène CASANOVA-SERVAS, Présidente dudit Conseil, en remplacement de Monsieur Jean BIANCUCCI.

- Messieurs Hyacinthe VANNI en remplacement de Monsieur Jean TOMA et Monsieur Paul LEONETTI (renouvellement), ont été nommés Vice-Présidents.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis,
Le représentant légal.

N° 40

BOUCHERIE DE PORTICCIO

SARL au capital de 10.000 € euros

Siège social : 43, Cours Napoléon

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio 495 341 752

Aux termes d'une délibération en date du 05/06/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, à compter de ce jour :

- **d'étendre l'objet social** à l'activité de fromagerie ;

- de transférer le siège social du 43, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO au **Les Marines II de Porticcio, 20166 PORTICCIO, (commune de Grosseto Prugna)**.

- de **nommer comme nouveau gérant** M. Frédéric GARCIA, demeurant Route du Vieux Molini, Casa Anelli 20166 PORTICCIO, pour une durée illimitée.

Les articles 2 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,
La Gérance.

**COOPERATIVE D'ACTIVITE
ET D'EMPLOI
PETRA PATRIMONIA**
SCOP ARL à Capital Variable
RCS : 527 480 941 Bastia
Siège social : 2 Chemin de l'Annonciade
Immeuble Loumaland, 20200 Bastia

L'assemblée générale extraordinaire en date 28 Mai 2018 a décidé de :

- **Nommer en qualité de gérant** Monsieur Yves GUERNUT, domicilié Résidence OPALE 105 Route du Cap 20200 San Martino Di Lota en remplacement de Madame Marie - Louise CLEMENT, domiciliée Lieu dit Lugo, 20231 VENACO, gérante démissionnaire

- **Transférer le siège social** de la société, **ancien siège** : Lieu dit Lugo, 20231 VENACO, **nouveau siège** : 2 Chemin de l'Annonciade, Immeuble Loumaland, 20200 Bastia

- **D'étendre l'objet social de la société comme suit :**

La société a pour objet principal l'appui à la création et au développement d'activités économiques par des entrepreneurs personnes physiques. Elle met en œuvre un accompagnement individualisé des personnes et des services mutualisés.

Dans le cadre de cet objet principal, la société exercera les activités suivantes :
- Restauration, la valorisation du patrimoine bâti et de l'éco construction
- L'ingénierie du bâtiment et la maîtrise d'œuvre

- Les métiers du patrimoine et les activités liées au secteur maritime et à la mer
- Les métiers du patrimoine et les activités liées à l'agriculture au paysage et à l'environnement.

- La mise en place d'un centre de ressources et d'innovation sur l'éco construction, la haute qualité patrimoniale et environnementale

- Les activités de production et de commercialisation de biens et services

- La réalisation d'études, la mise en place d'actions de formation

Ainsi que toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

- **Modifier la dénomination sociale : Ancienne dénomination**, coopérative pour le développement de l'emploi dans les métiers du patrimoine et pour sigle «PETRA PATRIMONIA». **Nouvelle dénomination**, **Coopérative d'Activité et d'Emploi PETRA PATRIMONIA**.

Pour avis,

CORSICA SANTE
SAS au Capital 1.000 Euros
Siege Social : Village
20232 Vallecalle
RCS Bastia 818 245 300

Aux termes d'une décision des associés en date du 4 mai 2018 :

La société BASTIDE GROUPE, SAS au capital de 500.000 euros, dont le siège est sis 12 Avenue de la Dame, Zone Euro 2000, 30132 CAISSARGUES, immatriculée au RCS de NIMES sous le n°839 010 444, représentée par la société AE CORP [833 625 825 RCS NIMES], elle-même représentée par Monsieur Vincent BASTIDE, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de la société Investissement et Développement, démissionnaire, à compter du 4 mai 2018.

Pour avis, Le Président.

SEVENDREASOIMEME
SAS au capital de 2.000 €
Porté à 50.000 €
Siège social : 64, Ceccia
20137 Porto-Vecchio
838 939 627 RCS Ajaccio

Suivant procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 07/05/2018, il a été décidé :

- d'augmenter le capital social d'un montant de 48.000 € par émission de 48.000 actions nouvelles de numéraire, afin de le porter de 2.000 € à 50.000 €,
- d'opter pour un capital variable à compter de ce jour, avec un capital minimum de 50.000 € euros et un capital maximum de 2.000.000 euros
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

* **Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à deux mille (2000) euros.

* **Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à cinquante mille (50.000) euros.

Variabilité du capital social
Le capital social est variable conformément aux dispositions des articles L.231-1 à L.231-8 du Code de commerce.

Le capital maximum autorisé s'élève à 2.000.000 euros.

Le capital minimum autorisé s'élève à 50.000 euros.

- **d'étendre**, à compter de ce jour l'objet social aux activités de Gestion locative et administrative de biens immobiliers.

Pour avis, Le Président.

CORSICA BEAUTY
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2850.00 €
Siège social : 2, Quartier Neuf
20260 Calvi
808 042 535 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 1er mai 2018, il résulte que :

- L'objet social de la société a été étendu, à compter du 01/05/2018, aux activités et opérations suivantes :
- La recherche, le développement et la fabrication de produits cosmétiques.
En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

SICA SA de la CASINCA
Société à Capital Variable
RN 198, Le Corso
20213 Castellare di Casinca
317 271 328 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal du 14 octobre 2015, l'assemblée générale extraordinaire a procédé à la nomination de Monsieur PAOLACCI Jean en tant qu'administrateur de la SICA de la CASINCA et constaté le départ des administrateurs suivants : Monsieur GUIDICELLI Charles Marcel, Monsieur MELA François et Monsieur GANGOLPHE Francis Henri.
L'inscription modificative sera enregistrée au RCS de BASTIA.

Le Président.

ICN : Annonce légale
FAX : 04 95 32 02 38

SEVENDREASOIMEME
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : 64, Ceccia
20137 Porto-Vecchio
838 939 627 RCS Ajaccio

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 02 mai 2018, il résulte que :

M. Clément BOSREDON né le 08 novembre 1991 à BRUGES demeurant 47 Résidence Les Bords De Garonne, 2 rue du Marché Langon, 33210 LANGON, a été nommé en qualité de Directeur Général.
Pour avis, Le Président.

IMPACT-INVEST
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social : 11, rue de la Citadelle
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 523 841 823

Aux termes d'une décision en date du 01/05/2018, l'associée unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de : "Acquisition, gestion et location de biens immobiliers sur biens propres" et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts à compter de ce jour.

Pour avis, La Gérance.

**MODIFICATION
CAPITAL SOCIAL**

JURIDICALIS
SELARL d'avocats
19, rue de la République
13002 Marseille

EMPIRE COWORK

Société par Actions Simplifiée
Capital : 895 €
Siège social : route de Mezzavia
Suartello 2 - 20090 Ajaccio
SIREN 522 873 280 R.C.S Ajaccio

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 18/05/2018, il résulte que l'objet social a été modifié pour supprimer les activités de transactions immobilières et le capital a été augmenté de 930 euros en numéraire portant ainsi le capital social de 895 € à 1825 €.

Les articles 2, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

LE GOELAND
Société Civile
Au capital de 251.900 euros
Réduit à 248.400 euros
Siège social : Route de la Douane
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 444 099 337

L'A.G.E. réunie le 02/01/2018 a décidé de réduire le capital social de 251.900 euros à 248.400 euros par voie de remboursement à Mme Cristina SANTINI d'une somme de 100 euros sur chacune de ses 35 parts sociales. Cette réduction du capital a été effectuée au moyen de la réduction du nombre de parts sociales de Mme Cristina SANTINI.

Le dépôt légal interviendra à l'issue de la présente insertion.

Pour avis, La Gérance.

JMFG & SONS
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 460.000 euros
porté à quatre cent quatre-vingt-sept
mille cinq cent vingt-trois euros
Siège social : Lieu-dit ERBAJO
Lotissement Le Vieux Chêne
20225 Avapessa
812525863 RCS Bastia

Il résulte du procès-verbal des associés du 18 décembre 2017 que le capital social a été augmenté de 27.523 euros par voie d'apport en nature. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

* **Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à quatre cent soixante mille [460.000 euros]

* **Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à 487.523 euros [quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cent vingt-trois euros]

Pour avis, La Gérance.

WEEK END VOYAGES
SARL au capital de 180.000 €
Porté à 200.000 €
Siège social : Immeuble Ciabrini
Quartier Poretta
20137 Porto-Vecchio
451122790 RCS Ajaccio

L'AGE réunie en date du 22/05/2018 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 20.000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

* **Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à cent quatre-vingt mille [180.000] euros

* **Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à deux cents mille [200.000] euros

Pour avis, La Gérance.

AVIS

Suivante AGE en date du 31.12.2017, les associés de la société **C.G.S.I.**, SAS au capital de 100.000 €, sise à BIGUGLIA [20620] Rue monseigneur Casanova Ficabrana, RCS BASTIA n° 348 518 689, ont décidé de porter le capital de 100.000 € à 128.000 € par création de 140 actions nouvelles émises à 6.785,72 € chacune, entièrement libérées par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention faite au RCS BASTIA.

Pour avis,
Le Président.

**SUCCESSIONS
VACANTES**

AVIS

Par décision du TGI de BASTIA en date du 27/10/2017 le Directeur régional des finances publiques, 2 ave de la Grande Armée, BP410 20191 Ajaccio cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme FELI VEUVE FERRI MARIE DOMINIQUE décédée le 08/11/1988 à VILLE DE PIETRABUGNO [2B]. Réf. 0208029808. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

N° 54

AVIS

Par décision du TGI de BASTIA en date du 19/03/2018 le Directeur régional des finances publiques, 2 ave de la Grande Armée, BP410 20191 Ajaccio cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme SCHMITT MARCELLE MATHILDE décédée le 21/07/2013 à TATTONE (2B). Réf. 0208028113. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

N° 55

AVIS

Par décision du TGI de AJACCIO en date du 14/05/2018 le Directeur régional des finances publiques, 2 ave de la Grande Armée, BP410 20191 Ajaccio cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. ORSOLINI ANGE FELIX décédé le 20/02/2018 à AJACCIO (2A). Réf. 0208029802. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

N° 56

AVIS

Par décision du TGI de AJACCIO en date du 10/04/2018 le Directeur régional des finances publiques, 2 ave de la Grande Armée, BP410 20191 Ajaccio cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. HIGOA VINCENT décédé le 18/03/2008 à BASTELICA (2A). Réf. 0208029801. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

MODIFICATION CAC

N° 57

LIVINGSTONE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000.00 €
Siège social : Avenue Santa Maria
Résidence Victoria, 20260 Calvi
450 764 568 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 1er janvier 2018, il résulte que : - Monsieur Marc NINU, domicilié à 2 Boulevard Paoli, 20200 BASTIA, a été nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et : La SARL GECI, domicilié à 2 Boulevard Paoli, 20200 BASTIA, a été nommé en qualité de commissaire aux comptes suppléant. Pour une période de six (6) exercices, conformément aux dispositions légales, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2023. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

N° 58

PHARMACIE 3S

SELARL au capital de 300000 €
Siège social : 1, Avenue Piccioni
20220 l'Ile-Rousse
802 378 455 RCS de Bastia

L'AG du 26/12/2017 a nommé à compter du même jour en qualité de Commissaire Aux Comptes Titulaire, SYREC, SA au capital de 80000 euros, ayant son siège social 59 PROMENADE GEORGES POMPIDOU, 13008 Marseille, 300 155 819 RCS de Marseille. Modification du RCS de Bastia.

N° 59

Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant décisions en date du 03 mai 2018, les associés de la société «**GOLFO DI SOGNO**», SARL au capital de 68.602,06 € dont le siège est lieudit Trinité - Stagnolo - 20137 PORTO-VECCHIO [RCS Ajaccio 046 120 176], ont décidé de nommer :

En qualité de commissaire au compte :
* Monsieur Patrice MINETO, 36 Boulevard Tzaréwitch, Le Belvédère, 06000 NICE.

Pour une durée de six exercices à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
En qualité de commissaire au compte suppléant :

* Monsieur Dominique DAVID, 27 Boulevard Delfino, 06300 NICE.

Pour la même durée.
Ils ont également décidé de modifier l'article 16 des statuts.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 60

AVIS

Par assemblée générale du 19 avril 2018, les associés de la société «**BVP INGENIERIE**», SAS au capital de 1200 € dont le siège est à SAN NICOLAO [20230] - Résidence Roi Théodore Bât C, BP 23 [812 773 554 RCS BASTIA], ont nommé Monsieur Patrice MINETO 36 bd Tzaréwitch 06000 NICE et Monsieur Dominique DAVID 17 bd Delfino 06000 NICE en qualité de commissaires aux comptes respectivement titulaire et suppléant.

AVIS DE CESSION

N° 61

ACHAT DE FONDS
DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à SAGONE (Corse du sud) du 30 mai 2018 à effet du 30 mai 2018, enregistré à AJACCIO le 31 mai 2018, Dossier 2018-16805 Ref 2018 H 00001, Monsieur Thomas PAOLI, Lotissement « Lombarda », Masorchja, 20111 CALCATOGGIO a cédé à la société LE 20118, société par actions simplifiée au capital de 5000 Euros, dont le siège est sis Route de la Plage de Sagone, 20160 VICO, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n° 838 592 319, un fonds de commerce de de Restauration connu sous l'enseigne « **Le 20118 - LA BOCA LOCA** » sis à VICO [20160], exploité jusque-là par le cédant, sous le n°483 021 937.

La présente cession comprenant notamment la clientèle, le nom commercial et l'enseigne, le droit au bail commercial, le droit au référencement internet du fonds de commerce ainsi que tous les biens corporels moyennant le **prix** total de CENT VINGT MILLE (120.000) Euros. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière date des insertions prévues par la loi, domicile est élu à l'adresse du séquestre, l'OFFICE PAUL BUTEAU, Huissier de justice à la résidence de SAGONE, y demeurant BP1, Résidence les Mimosas, 20118 SAGONE.

Pour avis,

N° 62

SCP Alain SPADONI
Olivier LE HAY
et Charles SANTUCCI

Notaires Associés
à Le Regent, 3 Avenue Eugène Macchini
20177 Ajaccio

Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé, Notaire de la République, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la S.C.P dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini, le 16/05/2018 enregistré à SPFE d'AJACCIO le 24 /05/2018 Réf 2018 N 00185.

La Société dénommée PIERRE ET PATRIMOINE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.622,45 € ayant son siège social à AJACCIO [Corse-du-Sud] 14, boulevard Albert Ier identifiée sous le numéro SIREN 391974656 RCS AJACCIO.

A CEDE A : La Société dénommée VIVIFI, Société à Responsabilité Limitée au capital de 850.000,00 € ayant son siège social à AJACCIO [Corse-du-Sud] boulevard Louis Campi, Bâtiment C, Les Jardins de Bodiccione, identifiée sous le numéro SIREN 493739429 RCS AJACCIO. Le PORTEFEUILLE DE GESTION IMMOBILIERE dépendant du fonds de commerce de l'agence immobilière connu sous le nom de « **PIERRE ET PATRIMOINE** » situé et exploité à AJACCIO [Corse-du-Sud] 14, boulevard Albert Ier, Ledit PORTEFEUILLE DE GESTION IMMOBILIERE composé en totalité de CENT SIX (106) mandats de locations.

Ladite branche ne comprenant que des éléments incorporels composés des mandats de gestion donnés par les propriétaires.

Prix : CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS (180.000.00 €) s'appliquant en totalité aux éléments incorporels.

Prise de possession à compter du 16 mai 2018.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Charles SANTUCCI, notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire. L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique, Me Charles SANTUCCI,
Notaire Associé.

N° 63

CESSION DE FONDS
DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Jean-Marc FRANCESCHI, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle "Antoine GRIMALDI et Jean-Yves GRIMALDI" titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 28 mai 2018, enregistré à BASTIA, le 29 mai 2018, 2018N00211, a été cédé par : Monsieur Jean-Noël LOISEAU, commerçant, et Madame Vanessa Giulia CAPONE, vendeuse, son épouse, demeurant ensemble à BASTIA [20200] 6 avenue Maréchal SEBASTIANI.

Monsieur est né à BASTIA [20200], le 24 juillet 1978 ; Madame est née à COLMAR [68000], le 17 mai 1977.
A : La Société dénommée TABAC DU CHALET, Société en nom collectif au capital de 10.000,00 €, dont le siège est à BASTIA [20200], Rond Point Sampiero Corso RN 193, identifiée au SIREN sous le numéro 837.595.354 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Un fonds de commerce de SOUVENIRS-JOURNEAUX, auquel est annexé la gérance d'un débit de tabac, sis et exploité à BASTIA, 20200, 1 Rue José LUCCIONI, [anciennement Rue du Nouveau Port], lui appartenant, connu sous le nom commercial **TABAC DANIEL**, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 807.745.211.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature. La cession est consentie et acceptée moyennant le **prix principal** de QUARANTE CINQ MILLE EUROS (45.000.00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (37.500.00 EUR),

- au matériel pour SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (7500.00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis, Le notaire.

CHANGEMENT
REGIME MATRIMONIAL

N° 64

CHANGEMENT
DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Christophe RAMAZZOTTI, notaire au sein de l'office notarial de ROGLIANO (Haute-Corse), le 30 mai 2018, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE par :

Monsieur François ZARAGOZA et Madame Marie-Jeanne SORIANO, son épouse, demeurant ensemble à AJACCIO [20090] 22 rue Del Pellegrino. Nés, savoir : Monsieur à ALICANTE [ESPAGNE] le 26 août 1946 ; Madame à ORAN [ALGERIE] le 18 avril 1949. Mariés à la mairie de AIX EN PROVENCE [13100] le 2 décembre 1967 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois à compter de la présente publication et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à l'office notarial de ROGLIANO (Haute Corse) Lieudit Pian Delle Borre - 20248 MACINAGGIO, où il est fait élection de domicile. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis, Le notaire.

N° 65

AVIS

Suivant acte reçu par Maître Dominique FABIANI, Notaire, membre de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée [SELAS] " GILLETTA de SAINT JOSEPH NOTAIRES " titulaire d'un Office Notarial à la résidence de NICE [Alpes-Maritimes], 24, rue de l'Hôtel des Postes, le 02 juin 2018, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE par : Mr Paul SUSINI, retraité, et Mme Marie Angèle SISTI, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à PRUNELLI-DI-FIUMORBO [20243] Lotissement Querciolu. Monsieur est né à PRUNELLI-DI-FIUMORBO [20243] le 17 avril 1937, Madame est née à GHISONI [20227] le 10 juillet 1938. Mariés à la mairie de PRUNELLI-DI-FIUMORBO [20243] le 10 août 1956. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**COMMUNE DE GIUNCAGGIO**

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL AVEC STOCKAGE D'ÉNERGIE,
AU LIEU-DIT « MANDOLFA »,
PRÉSENTÉ PAR LA SARL CORSICA SOLE 11.**

1ère insertion,

NATURE DE L'INSTALLATION : Centrale photovoltaïque au sol avec stockage d'énergie. Ce projet relève de la rubrique 2925 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

DURÉE DE L'ENQUÊTE : [arrêté préfectoral n°204/2018 en date du 30 mai 2018] Pendant 31 jours consécutifs, du mardi 26 juin 2018 au jeudi 26 juillet 2018 inclus, se déroulera sur la commune de GIUNCAGGIO, une enquête publique relative à la demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol avec stockage d'énergie, sur la commune de GIUNCAGGIO, au lieu-dit « Mandolfa », présentée par la SARL CORSICA SOLE 11.

SIEGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DEPOT DU DOSSIER :

1. Mairie de GIUNCAGGIO.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, contenant notamment une étude d'impact et l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Corse, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Giuncaggio.

Les correspondances relatives à l'enquête pourront être adressées en mairie de Giuncaggio, à l'attention du commissaire enquêteur.

Le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie, pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse [www.haute-corse.gouv.fr].

L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Corse est consultable sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse, à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse. Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site

<https://www.registre-dematerialise.fr/796>

Ce registre sera clos automatiquement le jeudi 26 juillet 2018 à 12 heures précises, date de clôture de l'enquête.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : [désigné par décision du Tribunal Administratif de Bastia du 26 avril 2018].

Monsieur René ANDOLFO, inspecteur des Finances Publiques en retraite recevra les observations du public en mairie de GIUNCAGGIO selon les modalités suivantes :

- * mardi 26 juin 2018 de 9 heures à 12 heures
- * mercredi 4 juillet 2018 de 9 heures à 12 heures
- * jeudi 19 juillet 2018 de 9 heures à 12 heures
- * jeudi 26 juillet 2018 de 9 heures à 12 heures

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de Monsieur Paul ANTONIOTTI, gérant de la SARL CORSICA SOLE 11, Village, 20251 PANCHERACCIA [tél : 04 95 60 69 11].

A l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que la réponse du demandeur aux observations du public, seront tenus pendant un an à la disposition du public en mairie de GIUNCAGGIO ainsi qu'à la direction départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse, où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Ils seront, en outre, mis en ligne sur le site Internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera :

- soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions,
- soit un arrêté refusant le permis de construire,
- soit un arrêté de sursis à statuer,
- soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R423-32 du code de l'urbanisme.

Le Préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

Consultation de l'avis à publier**Département de publication : 20A****Services****AVIS DE MARCHÉ****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Communauté de Communes de l'Alta Rocca

Correspondant : MME POLI

Rue Sorba, BP 07, 20170 LEVIE. Tél : 0495784793.

Courriel : helene.poli@alta-rocca.com.

Adresse internet : <http://www.alta-rocca.com/>

Objet du marché :

Numéro de la consultation : 2018-05 - **Marché public d'Assurances pour la Communauté de communes de l'Alta Rocca**

Mots descripteurs : Assurances.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation).

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 10-07-2018 [12:00]

Date d'envoi du présent avis à la publication : 31-05-2018

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CENTRE CORSE****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Communauté de Communes du Centre Corse
Zone Artisanale - RT 50 - BP 300 - 20550 CORTE
Tél 0495470404 - Télécopie 0495477178

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : Travaux d'aménagement de Points d'Apport Volontaire pour la collecte des déchets recyclables

Type de marché de travaux : exécution.

C.P.V. - Objet principal : 45262640-9

Lieu d'exécution : Territoire d'intervention de la Communauté de Communes du Centre Corse.

L'avis implique un marché public.**Caractéristiques principales :**

Il comporte les travaux d'aménagement suivant :

Terrassements, fourniture, mise en œuvre et ancrage de conteneurs semi-enterrés, fourniture et mise en œuvre de matériaux de remblaiement.

Dalle de propreté, réfection de sol, Mur en BA et barrières anti stationnement.

Murs en pierre et rehausse type persienne en bois

Il comporte les fournitures suivantes :

Bornes aériennes en bois

Conteneurs roulants pour la collecte des cartons

Variantes autorisées : non

Prestations divisées en lots : oui

Lot N°1 - Travaux d'aménagement de conteneurs semi-enterrés

Lot N°2 - Travaux d'aménagement de points de collecte aériens

Lot N°3 - Fourniture et pose de bornes aériennes en bois

Lot N°4 - Fourniture et livraison de conteneurs roulants

Durée du marché ou délai d'exécution à compter de la notification du marché :

Lot N°1 - 4 mois

Lot N°2 - 4 mois

Lot N°3 - 2 mois

Lot N°4 - 2 mois

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 20 juillet 2018.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- valeur technique : 60 %
- prix des prestations : 40 %

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : **Vendredi 6 juillet 2018 à 12 heures 00**

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : 06-2018

Renseignements complémentaires : dossier téléchargeable gratuitement sur le site [https://HYPERLINK \"http://www.achatspublicscorse.com\" www.achatspublicscorse.com](https://HYPERLINK\).

Le retrait de consultation sur support papier s'effectue gratuitement à l'accueil de la Communauté de Communes du centre Corse.

Le présent marché a un caractère périodique : non.

Ce marché s'inscrit-il dans un projet/programme financé par les fonds communautaires : non.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Transmission sur support papier : Les candidats doivent transmettre un dossier complet comprenant l'ensemble des pièces et mentionnées au RC sous pli cacheté à la Communauté de Communes du Centre Corse en portant les mentions suivantes : Marché pour les travaux d'aménagement de Points d'Apport Volontaire pour la collecte des déchets recyclables - Ne pas ouvrir ».

Transmission électronique : Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique.

La transmission des plis s'effectue à l'adresse suivante :

[https://HYPERLINK \"http://www.achatspublicscorse.com\" www.achatspublicscorse.com](https://HYPERLINK\)

Remise d'échantillons obligatoires : oui.

Versement d'une prime : oui.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 31/05/2018

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Communauté de Communes du Centre Corse

Zone artisanale RT 50 - BP 300-20250 CORTE.

Tél 0495470404 Télécopie 0495477178

Correspondant : Mr Jean François GERONIMI- Mail : cdccc@wanadoo.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Process Environnement

Correspondant : HYPERLINK "<mailto:process2b@aol.com>" process2b@aol.com

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Communauté de communes du centre Corse : Voir ci-dessus

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia,

Chemin Montepiano

tél. : 04-95-32-88-66

courriel : HYPERLINK "<mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr>"

greffe.ta-bastia@juradm.fr

télécopieur : 04-95-32-38-55.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal administratif de Bastia.

N° 69

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de CASAGLIONE

Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme

1ère parution,

Par arrêté n° 2018 06 01 du 05/06/2018, le maire de CASAGLIONE, Corse du Sud, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision n°1 du plan local d'urbanisme de la commune arrêté en conseil municipal du 25 novembre 2016.

Madame Marie-Céline BATESTTI, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Bastia.

L'enquête publique se déroulera du lundi 25 Juin 2018 au vendredi 27 Juillet 2018 inclus, soit pendant 33 jours. Le siège de l'enquête publique est établi en mairie du village lieu-dit Accinto 20111 CASAGLIONE.

Les pièces du dossier soumis à enquête publique ainsi qu'un registre seront déposés d'une part en mairie du village, et d'autre part en mairie annexe, à TIUCCIA. Ils seront à disposition du public aux jours et heures habituel d'ouverture :

- Mairie de CASAGLIONE au village du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00,
- Mairie Annexe de TIUCCIA le Mercredi et Vendredi de 09h00 à 12h00.

Un registre dématérialisé sera accessible à l'url suivante du lundi 25 Juin 2018 au vendredi 27 Juillet 2018 à 12h00 :

<https://www.registre-dematerialise.fr/824>

Les pièces du dossier et ce registre dématérialisé seront également disponibles sur le site internet de la commune : <http://www.casaglione-tiuccia.fr> à l'onglet Urbanisme. Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet, à feuillets mobiles, coté et paraphés par le commissaire enquêteur.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être adressées à Mme. le Commissaire enquêteur :

- Par courrier jusqu'au 27 Juillet 2018 (le cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique à la Mairie de Casaglione : Mairie de Casaglione - Lieu-dit Accinto 20111 Casaglione

- Sur le registre dématérialisé et sécurisé conformément au décret 2017-626 du 25/04/2017 à l'adresse suivante jusqu'au 27 Juillet 2018 à 12h00 :

<https://www.registre-dematerialise.fr/824>

- A l'adresse mail suivante jusqu'au 27 Juillet 2018 à 12h00 :

enquete-publique-824@registre-dematerialise.fr

Madame le commissaire enquêteur recevra le public aux jours et heures suivants :

* Lundi 25 Juin 2018 de 09h00 à 12h00, en Mairie de Casaglione, siège de l'enquête publique,

* Mercredi 04 Juillet 2018 de 09h00 à 12h00, en Mairie Annexe de Tiuccia,

* Vendredi 13 Juillet 2018 de 09h00 à 12h00, en Mairie Annexe de Tiuccia,

* Mercredi 18 Juillet 2018 de 09h00 à 12h00, en Mairie Annexe de Tiuccia,

* Vendredi 27 Juillet 2018 de 09h00 à 12h00, en Mairie de Casaglione, siège de l'enquête publique,

Toute personne pourra demander des informations au secrétariat de la mairie. Elle peut également, à ses frais et sur demande, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de monsieur le Maire.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à l'issue de l'enquête publique pendant un an à la mairie ainsi que sur le site internet de la commune.

Le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations de la population, des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur fera ensuite l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

Le maire, Ours Pierre ALFONSI.

N° 70

COMMUNE DE PRUNO

Avis de publication de constat d'abandon manifeste

Par un procès-verbal provisoire du 30 mai 2018 il a été constaté l'état d'abandon manifeste de l'appartement à l'étage de l'immeuble situé au village à Terrazza références cadastrales section D numéro 225 lots 1, 2 et 3 d'une contenance de 97 m2 et la terrasse Section D numéro 224 d'une contenance de 16 m2. Propriétaire connu : Raul Manuel RODRIGUES DOS SANTOS et Mme Julieta PROENCA DOS SANTOS et ce au sens des articles L2243-1 à L2243-4 du code général des collectivités territoriales. Ce procès-verbal peut être consulté en mairie dans les conditions suivantes : lundi et mercredi de 10h à 12h et de 14h à 16h ; mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h ;

Fait à PRUNO le 30 mai 2018,
Le Maire,
Charles GIACOMI.

N° 71

AVIS D'ATTRIBUTION

1. **Pouvoir adjudicateur** : Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse

2. **Objet du marché** : Achat, installation, gestion et entretien d'une solution de visio-conférence.

Code CPV : 32232000-8

3. **Mode de passation** : Procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 relatif aux marchés publics

4. **Attribution du marché** : GP Protech

3, résidence Ponte Prado - 606 Av de la Libération - 20600 BASTIA

Montant total sur une période quadriennale : 24.520 € HT - 29.424 € TTC

5. **Date d'envoi du présent avis à la publication** : 1 juin 2018

N° 72



COMMUNE D'ERSA

DEPARTEMENT HAUTE-CORSE

Objet du Marché : Réalisation des travaux pour la résorption du stationnement automobile sur la plage de Tollare et la création d'une aire de stationnement en arrière du Hameau de Tollare.

Le marché a été déclaré infructueux pour raison d'intérêt général.

Le Maire, T. MICHELLI.

N° 73



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval, BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@ct-corse.fr.

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Construction du bâtiment POLE DES SCIENCES de la cité Technique de MONTESORU

Numéro de référence : 18S0026

Date limite de remise des offres : 6 juillet 2018 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.ct-corse.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 5 juin 2018

N° 74

Consultation de l'avis à publier

Département de publication : 20A

Services

AVIS DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Communauté de Communes de l'Alta Rocca

Correspondant : MME POLI

Rue Sorba, BP 07, 20170 LEVIE. Tél : 0495784793.

Courriel : helene.poli@alta-rocca.com.

Adresse internet : <http://www.alta-rocca.com/>

Objet du marché :

Numéro de la consultation : 2018-06 - **Marché public d'Assurances pour la Communauté de communes de l'Alta Rocca - Risques statutaires**

Mots descripteurs : Assurances.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation).

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 30-07-2018 [12:00]

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04-06-2018

N° 75



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval, BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@ct-corse.fr.

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : RT11 - Travaux de rénovation du Tunnel de BASTIA - Construction du bassin de rétention Sud

Numéro de référence : 18S0028

Date limite de remise des offres : 2 juillet 2018 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.ct-corse.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 4 juin 2018

PROCHAINE PARUTION

ICN - 15/06/2018 - N°6722

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 76

Par jugement en date du 29/05/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Lazzoni Yoan
Route de Saint Pancrace
20250 Corte

Activité : Cordonnier [Régime auto entrepreneur]

RM : N° 798 394 565 [844.13.2B] - Radié
Date de cessation des paiements : 29/11/2016

Liquidateur :

SELARL BRMJ,
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 77

Par jugement en date du 29/05/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

SARL L'ALBA [SARL]
Résidence Monte E Mare
20230 San Nicolao

Activité : Gestion hôtelière et restauration
RCS Bastia : B 753 542 794, 2012 B 374
Date de cessation des paiements : 27/04/2018

Liquidateur :

SELARL BRMJ,
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 78

Par jugement en date du 29/05/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Agostini Emmanuelle Fabienne Eliane née Benazra
"Agostini Serigraphie" Ld Erbajolo
ZI de Furiani, 20600 Furiani

Activité : Travaux de sérigraphie
RCS Bastia : A 330 234 980, 91 A 184

Liquidateur :

SELARL BRMJ,
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 79

Par jugement en date du 29/05/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Boucherie de la Casinca [SAS]
Hameau de Torra, 20215 Vescovato
Activité : Epicerie, boucherie (vente ambulante) sédentaire au 12 Place Vincetti, 20200 Bastia

RCS Bastia : B 822 289 161, 2016 B 535
Date de cessation des paiements : 29/05/2018

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 80

Par jugement en date du 29/05/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Pearl Capital Management [SARL]
Lieu-dit Vecchiete - Moriani-Plage
20230 San Nicolao

Activité : Société Holding

RCS Bastia : B 524 958 055, 2013 B 205

Date de cessation des paiements : 29/05/2018

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

INTERDICTION DE DIRIGER, GERER, ADMINISTRER

N° 81

Par jugement en date du 29/05/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 5 ans à l'encontre de :

Mordiconi Félix Marie
Né le 02/07/1956 à Lucciana (Haute-Corse)
Domicilié : La Marana Pineto
20290 Lucciana

Non inscrit au RCS de Bastia
Gérant de la SARL Auto Service Mordiconi Mécanique générale, carrosserie, peinture automobile...

Route de l'Aéroport, 20290 Borgo
RCS Bastia : B 485 013 866 - 2005 B 1280

N° 82

Par jugement en date du 29/05/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 15 ans à l'encontre de :

De Sousa Martins José
Né le 06/02/1954 à Forjaes
Esposende (Portugal)
Domicilié :
4, Rés. U Palazzu,
20620 Biguglia

Non inscrit au RCS de Bastia
Gérant de la SARL BTP 2B Terrassement + Maçonnerie

Terrassement et maçonnerie générale
Route Nationale 193, Ancien Colombani,
20620 Biguglia

RCS Bastia : B 749 811 188 - 2012 B 99

ARRÊT PLAN DE REDRESSEMENT

N° 83

Par jugement en date du 29/05/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le Plan de Redressement de :

R Déco [SARL]
Zone Industrielle du Cantone
Lot n°7
20260 Calvi

Activité : Conception - Fabrication et commercialisation de menuiseries

RCS Bastia : B/414 060 996, 2005 B 259
A fixé la durée de ce plan à 10 ans

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL BRMJ,
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Pour extrait,
SCP Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 84

OCCA'PRO

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social et de liquidation :

Avenue Jean Nicoli
Villa Le Chêne Vert
20100 Sartène
750 253 528 RCS Ajaccio

Suivant décision du 15/12/2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15/12/2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Stéphane Laurent GARDIOL, demeurant 25 Chjosu Soprano, Les Amandiers, 20110 PROPRIANO, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Avenue Jean Nicoli, Villa Le Chêne Vert, 20100 SARTENE, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
le Liquidateur.

N° 85

M-B LE 1973

Forme : Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Denomination : M-B Le 1973

Siren : 828 242 487 R.C.S Ajaccio

Siège Social : Pont de Conca, Zonza
20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio

Objet : Exploitation de tous fonds de commerce en gérance, location-gérance, exploitation en nom propre, des activités de bar, restaurant, débit de boisson à consommer sur place ou à emporter, petite restauration sur place
DUREE : 99 ANS
CAPITAL : 200 euros.

GERANCE : Monsieur Adrien BATESTI
PONT DE CONCA, ZONZA, 20144
SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO,
pour une durée indéterminée.
Né le 04 octobre 1990.

Par Assemblée générale extraordinaire des associés en date du 12 mai 2018, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 12 mai 2018, suite au non renouvellement du contrat de location de gérance.

Monsieur Adrien BATESTI demeurant PONT DE CONCA, ZONZA, 2144 SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO a été nommé liquidateur.

Le siège social de liquidation a été fixé au Siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

N° 86

ANTO E SURELLE

Société Immobilière en liquidation
Au capital de 1000 euros

Siège social : 28 Rue César Campinchi

C/O M. ALBERTINI, 20200 Bastia

RCS Bastia 494 764 160

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'A.G.E. réunie le 31/12/2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Laëtitia Francesca Alexandra ALBERTINI, demeurant Résidence Palais de Justice, 20200 BASTIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Chez Madame Laëtitia ALBERTINI, Résidence Palais de Justice, 20200 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 87

MICRO EXE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 30.000,00 euros

Siège social : 1 Rue César Vezzani

20200 Bastia

419 000 252 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 5 Juin 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur VINCENSINI André, gérant de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 1 rue César Vezzani, 20200 Bastia. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.



ANTO E SURELLE

Société Immobilière en liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège de liquidation :
Chez Mme Laetitia ALBERTINI
Résidence Palais de Justice
20200 Bastia
RCS Bastia 494 764 160

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'A.G. réunie le 31/12/2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Laetitia Francesca Alexandra ALBERTINI, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le Liquidateur.

R.D TERRASSES & PAYSAGES

En Dissolution
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6000 Euros
RCS Ajaccio : B 823 698 956
Siège social : Lotissement 174
Paese du Ruppione
20166 Pietrosella

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale, dans l'acte du 26 mars 2018, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat de liquidateur Mr DUBUIS Jean-Pierre, demeurant Lotissement 174, Paese Du Ruppione, 20166 PIETROSELLA, et constate la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le Liquidateur.

Agence OMEGA

SAS en liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social et de liquidation :
Lieu-dit Scaglione, 20166 Porticcio
794 245 258 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision unanime en date du 9 avril 2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé comme liquidateur Madame Charlotte PRIOU, demeurant Lieudit Scaglione, Grosseto Prugna, 20166 PORTICCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Lieudit Scaglione, 20166 PORTICCIO. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, Liquidateur.

DERNIERES MINUTES

Henri PINNA
Joseph MELGRANI
Paul CUTTOLI
Louis-Valery VERGEOT

Notaires associés
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 AJACCIO
Tél : 04.95.51.75.75
Fax : 04.95.51.15.55

Suivant acte reçu par Me Henri PINNA en date du 30 mai 2018 enregistré au service des impôts et des entreprises d'AJACCIO le 05/06/2018 n°2018/17418 sous la référence 2018N206, Mme Viviane Henriette Marcelle CHAVEE, demeurant à AJACCIO (20000) Résidence des Crêtes Les Arbousiers 2 ;

A cédé à : Mme Diane Ange Marie Thérèse JONARD épouse de Monsieur Georges Gérard David ZEMMOUR, demeurant à AJACCIO (20000), 7, boulevard Fred Scamaroni ; Un fonds de commerce de vente d'accessoires bijoux sacs chaussures petite décoration. Fabrication et vente de bijoux et accessoires. Fabrication et vente de vêtements pour femmes, sis à AJACCIO (20000), 38, rue Cardinal Fesch, lui appartenant, connu sous l'enseigne "SABLE BLANC GALERIE" et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 505 105 247, au Répertoire des Métiers, Chambre de Métiers et de l'Artisanat Corse du Sud, sous le numéro 505 105 247 RM 2A [n° de gestion 0030411201] et identifié à l'institut national de la statistique et des études économiques sous le numéro SIRET 505 105 247 00025. Ensemble les éléments corporels et incorporels composant ledit fonds, à l'exclusion de toute marchandise ;

Etant précisé :

- que ladite cession ne comprend ni nom commercial ni enseigne "SABLE BLANC" ou "SABLE BLANC GALERIE" qui en sont expressément exclus ;
- que le cédant n'exerce dans ledit établissement que l'activité de vente de vêtements et accessoires, que poursuivra le cessionnaire et qui sera ainsi libellée : "boutique de prêt à porter, vente de vêtements et accessoires s'y rapportant" Moyennant le prix de 35.000,00 Euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 33.000,00 Euros et au matériel pour 2000,00 Euros.
Propriété - jouissance : le 05 avril 2018. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'étude de Maître Henri PINNA, notaire à AJACCIO, 6 Boulevard Sylvestre Marcaggi, où domicile a été élu.

Pour unique insertion, Maître Henri PINNA.

AVIS

Par acte SSP du 28/05/2018, la société SARL RESTAURANT DI CUMPAGNO au capital de 500 €, sise PLAINE DE CUTTOLI lieu dit Palma, 20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO N°753099472 RCS de AJACCIO M. LECA André chemin alzo di leva, lieu dit palma, 200090 AJACCIO, son fond de commerce de restaurant sis et exploité au 11, rue bonaparte lieu dit palma 20000 AJACCIO. La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de 1 an[s] à compter du 28/05/2018 renouvelable par tacite reconduction.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 11 octobre 2016, Monsieur Louis CARRUGGI a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Henri PINNA, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Henri PINNA, Joseph MELGRANI, Paul CUTTOLI et Louis-Valery VERGEOT», titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (20000), 6 Boulevard Sylvestre Marcaggi, le 4 juin 2018, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Henri PINNA, notaire à AJACCIO 6 boulevard MARCAGGI, référence CRPCEN : 20002, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à VILLE DI PIETRABUGNO en date du 31 mai 2018, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : P.JL 2B,

SIÈGE SOCIAL : 40 CHEMIN DE MUCCHITANA, CHEZ M. BASTERI JEAN-CHRISTOPHE, VILLE DI PIETRABUGNO

OBJET : L'acquisition d'immeubles, leur administration et leur exploitation par bail, location ou autrement des dits immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 100 euros

Montant des apports en numéraire : 100 euros

GERANCE : Monsieur JEAN-CHRISTOPHE BASTERI, demeurant 40 Chemin de Mucchitana, 20200 Ville Di Pietrabugno

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus de la moitié des parts sociales.
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, L'associé fondateur.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 65, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 11 au 24 Mai 2018 n° 6717 -6718.

Concernant : « La MODIFICATION DES STATUTS de la SAS CONSTRUCTION INGENIERIE MAINTENANCE (CIM)

Il a été omis de préciser : Ancienne Présidence : Mme AJACCIO Isabelle, demeurant 2414 route Impériale, 20600 Furiani.
Nouvelle Présidence : SARL HOLDING CAPITOLE, RCS Bastia 494 022 817, représentée par son gérant en exercice, à compter du 15 mai 2018, dont le siège social est à Bastia, 5 rue Notre Dame de Lourdes.

ORGANIGRAM

Société par actions simplifiée
Capital : 15.244,90 €
Siège social : 27 boulevard Fred Scamaroni - 20000 Ajaccio
SIREN 046 320 206 R.C.S Ajaccio

Suivant délibérations de l'associée unique en date du 09/05/2018, il résulte que : La société Groupe Pietraserena a démissionné de ses fonctions de présidente de la société et que Madame Catherine CELERI, directeur général démissionnaire, a été nommé présidente en remplacement.

- M. Didier GAUTIER-FABIANI demeurant Colline du Ranuchiettu, A Trova, 20167 Alata a été nommé en qualité de nouveau directeur général.

Les démissions et nominations ci-dessus ont toutes pris effet au 09/05/2018. Dépôt légal au Greffe d'Ajaccio.

Pour avis, La Présidente.

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 1er juin 2018, Monsieur Jean Joseph SANTINI, né le 17 mai 1974 à BASTIA (2B), de nationalité française et résidant France, domicilié Villa TOSI, 20221 SANTA MARIA POGHJU a donné en location-gérance à Madame SERVETTO ép. Bernardini Marie Ange, domiciliée à Moriani Plage, 20230 SAN NICOLAO.

Un fonds de débit de boissons sis à Moriani Plage, 20230 San Nicolao à l'enseigne **BAR XAVIER**.

Le dit contrat a été consenti pour une durée d'un an renouvelable ensuite par tacite reconduction à compter du 1er juin 2018.

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 11/05/2018 dans ICN, concernant la société VILLA BARTACCIA.

Il y avait lieu de lire : Siège social 10 Quartier Bartaccia, route de la corniche. 20110 PROPRIANO

Adresse du Gérant 10 Quartier Bartaccia, route de la corniche, 20110 PROPRIANO.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 12, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 11 mai au 24 mai 2018, n°6717/8,

Concernant : « FLOCAJO SCI»

Il fallait lire : « FLOCAJO »

Et non : « PEREZ INVEST », Comme écrit par erreur.

AVIS

Par assemblée du 21 janvier 2017, les associés de la société civile SCI ACQUA LINDA, au capital de 10.000 euros dont le siège est à FOLELLI [20213] Zone d'activités de Folelli [493 870 2373 RCS BASTIA] ont pris acte de l'arrivée du terme de la société et décidé sa mise en liquidation amiable. La société BRANDIZI PROMOTION dont le siège est à FOLELLI [20213] Zone d'activités de Folelli a été désignée liquidateur pour la durée de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Les actes et pièces seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

“

LE SAVIEZ-VOUS ?


Avec actulegales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010

”

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'  **Infolegale**
& marketing

JEAN-NOËL PANCAZZI

C'EST COMME AU CINÉMA!



Je voulais leur dire mon amour
Editions Gallimard

Photo DR

Le 15 juin, 19h, au Lazaret à Ajaccio, Jean-Noël Pancrazi partagera l'histoire de son retour sur la terre de son enfance, l'Algérie. Ni rancœur, ni accusation dans ce récit.

Simplement l'expression d'une enfance heureuse -malgré la guerre- et des souvenirs au parfum d'oranger qui resurgissent le temps d'un festival de cinéma où l'auteur est convié en qualité de juré.

Propos recueillis par Dominique PIETRI

Pourquoi vouloir partager ce retour qui vous est si personnel?

C'était important de revenir sur la terre de mon enfance, même si j'ai attendu des dizaines d'années pour le faire. Mes souvenirs n'étaient pas forcément heureux. Je suis né pendant la guerre d'Algérie. Mais j'ai toujours, en tant qu'auteur, écrit ce que je vivais. Pour cette histoire il fallait que je me sépare de cette peur de perdre mon imaginaire. Je ne voulais pas réinventer ce pays, mais me confronter à sa réalité. Après, il m'a ensuite semblé normal de partager mon expérience. C'était la condition de ma sincérité. Pour exprimer cette vérité, j'étais dans l'obligation de dire Je et d'être ce Je. Pour moi, l'écrivain ne doit pas se cacher.

Quel a été le déclic de ce voyage?

Une invitation à participer en tant que membre du jury au festival de cinéma méditerranéen d'Annaba, une ville dans l'est algérien.

La participation à ce festival ne serait-elle pas qu'un prétexte?

À y réfléchir, oui! Mais le prétexte a entraîné le déclic du voyage et du livre. C'était l'heure!

La plume a-t-elle accompagné l'enfant durant ce voyage?

Le récit est venu après. Quand je suis retourné là-bas, je ne pensais pas du tout écrire un livre sur ce retour. Ce n'était pas du tout un objectif. Il s'est fait naturellement, plus tard.

Le cinéma est le fil rouge de votre récit où se confondent fiction des images et cinéma de votre vie, que vous déroulez dans un même temps.

Au-delà du cinéma de ce festival, il y a aussi le souvenir de celui de mon enfance, du Régent qui diffusait les films en première exclusivité avant ceux d'Alger. Et ma vie, ce n'est pas du cinéma mais «comme au cinéma». Nos parcours sont composés de séquences que nous vivons en tant qu'acteurs puis comme spectateurs. Le cinéma m'a toujours

fasciné, c'est un monde que j'aime profondément. J'ai donc voulu donner à ce livre ce rythme cinématographique où les images s'enchaînent, mais m'imposer aussi des silences nécessaires pour mettre de la clarté, du calme dans ma propre vie.

Nostalgique de cette époque?

À demi. Ce temps de la guerre était étrange pour l'enfant. La vie était rythmée d'attentats, du passage de l'armée qui partait en opération, de couvre-feux. Je n'ai que la nostalgie du pays.

L'écriture de ce livre vous a-t-elle réconcilié avec vous-même?

Oui. Ça ne m'a pas permis d'oublier les choses mais de les dépasser.

Pourtant, il y a ce moment où quelqu'un vous annonce que vous devez repartir en France. Et vous répondez: «vous me chassez comme il y a cinquante ans».

Sur le coup, j'ai mal vécu ce moment. C'était un cauchemar. J'avais l'impression de revivre ce passé. Maintenant, c'est un peu plus loin, j'ai regagné en sérénité. Je n'en veux à personne. C'était mon destin.

Retourneriez-vous encore sur cette terre pour dire votre amour à ses habitants?

Je ne sais pas. Je suis fataliste, donc on verra ce que la vie me réserve et décide.

Où alors préférez-vous attendre un nouveau prétexte?

Oui, peut-être! Ça serait plus simple à gérer

Quelle serait la 25^e image, l'image subliminale, que vous cacheriez dans le film de votre enfance?

La mer sur mes yeux. La mer qui me recouvre. Mais ne me demandez pas pourquoi. C'est comme cela. ■

ASSEMBLÉE

RÉGULER LA MULTIPLICATION EFFRÉNÉE DES GRANDES SURFACES

Lors de la session de mai, l'hémicycle a adopté à l'unanimité un rapport afférent à la mise en place d'une stratégie pour un urbanisme commercial durable.

Depuis une vingtaine d'années, la Corse connaît un développement effréné des constructions de grandes surfaces en périphérie des grandes villes. Un phénomène dont on a si souvent pointé les méfaits et qui s'est amplifié récemment avec la construction de deux zones commerciales en périphérie d'Ajaccio et la présentation d'un projet similaire à Lucciana. À l'occasion de la session de mai, l'Assemblée de Corse s'est à nouveau penchée sur le sujet à travers un rapport porté par le président de l'Agence d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE), Jean Biancucci, et prévoyant de construire « une stratégie territoriale de régulation des surfaces commerciales en corse, pour un urbanisme commercial durable ». « Nous sommes à une époque où nous devons nous impliquer pour la défense d'une certaine forme de société », a averti en préambule le président de l'AUE. « Sur 10 ans, il y a eu l'équivalent de 30 stades de foot qui ont été construits en grandes surfaces. Ce chiffre devrait interpeller tout un chacun », a-t-il déploré en renchérissant : « Pendant la même période, en France on a connu un mouvement inverse avec -33% de grandes surfaces et un nombre considérable de demandes de constructions rejetées ». Attirant l'attention de l'Assemblée les conséquences qui découlent de la multiplication de ces zones commerciales péri-urbaines il a notamment pointé l'imperméabilisation des sols, l'asphyxie des axes routiers, la consommation outrancière de zones qui auraient pu être destinées au développement agricole ou encore les commerces de proximité contraints de mettre la clef sous la porte face à cette concurrence. « Enfin, derrière ce désastre économique, il y a aussi un désastre social et culturel. Les modes de consommation d'aujourd'hui vont à l'encontre de nos habitudes, de nos traditions, de notre manière de vivre et de ces valeurs que l'on a essayé de défendre dans le Padduc », a-t-il appuyé avant de dérouler : « Il est nécessaire aujourd'hui de réfléchir à cette notion de régulation. Il ne s'agit pas d'entrer en guerre contre les grandes surfaces, mais de nous doter d'outils adaptés pour faire échec à une stratégie de développement outrancière de celles-ci ». Pour ce faire, le président de l'AUE propose la mise en place d'un certain nombre de mesures.

Tout d'abord, à un 1er niveau, il prévoit de pallier le manque de planification infra-territoriale en généralisant l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale [Scot] à l'échelle de la Corse et, dans l'attente, en mettant en œuvre des programmations territoriales intégrées en déclinaison directe des orientations du Padduc, en partenariat avec les intercommunalités. À un 2^e niveau, il est prévu de renforcer le principe d'une vision territoriale de l'aménagement du territoire en fusionnant les deux commissions départementales d'aménagement commercial en une seule, en analysant les demandes d'autorisations à travers le Padduc, et en appliquant

pleinement le principe d'urbanisation limitée en Corse en l'absence de Scot. Enfin, à un troisième niveau, est visée l'élaboration d'un schéma territorial sous forme de document cadre pour l'aménagement commercial. « Celui-ci permettra à la collectivité de poser le cadre du développement commercial sur les territoires, de faciliter le dialogue entre puissance publique et porteurs de projets et de doter la Corse de conditions et critères clairs et partagés pour la validation des projets en CTAC, en résonance avec l'élaboration des documents d'urbanisme », explique Jean Biancucci.

Dans l'attente, le rapport prévoit aussi la mise en place de mesures transitoires à savoir « l'articulation de la programmation et de la mise en œuvre des investissements, notamment routiers, dans le tissu périurbain, avec le document-cadre pré - cité et les projets d'ensemble visés dans les Secteurs d'Enjeux Régionaux définis au Padduc » ; de « demander au Préfet de refuser, en l'absence de document applicable de type SCOT les autorisations notamment de permis de construire lorsque les projets sont clairement en opposition avec les dispositions du Padduc » ; et enfin de « s'opposer, par toute voie de droit, aux demandes de création de nouvelles grandes surfaces lorsque celles-ci contreviennent aux principes du Padduc ».

Après un débat où tous les groupes ont marqué leur volonté de refuser la prolifération outrancière des grandes surfaces, le rapport a été adopté à l'unanimité. ■ **Manon PERELLI**



VISITE MINISTÉRIELLE

OUIË, MAIS NON



Photo Pierre Pasqualini

Venu en Corse les 4 et 5 juin, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances a surtout parlé... d'écoute.

Ah, le mois de juin! Le soleil refait surface, on ressort les vêtements d'été et on profite de belles journées au calme avant la saison touristique... Ça, c'est la théorie... En réalité, par un temps digne d'un mois d'octobre, on hésite le matin entre T-shirt et pull. Quant au calme, on repassera. Pour le moment, ce ne sont pas encore les embouteillages à l'entrée d'Ajaccio ni les caravanes encastrées dans les tunnels de Bastia qui squattent l'actualité, mais les visites ministérielles, aussi monotones que la pluie sur la baie de Calvi. Après le ministre de la Transition écologique, venu nous vendre un incinérateur, c'était au tour du ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, d'être le VRP du gouvernement. Une visite de deux jours débutée, à Patrimoni, au domaine Orenga De Gaffory et conclue à Ajaccio à bord du dernier navire de Corsica Linea. Bateau, vin : le parcours logique d'un vacancier en Corse... Contrairement au ministre en charge de l'environnement, Bruno Le Maire a été clair dès son arrivée : «*Je ne viens pas avec des solutions toutes faites, mais pour écouter les Corses...*» Ça a le mérite d'être honnête. L'écoute, donc, prônée par Emmanuel Macron, lors de sa visite de février dernier. «*Le président avait dit qu'il donnerait le temps à son gouvernement d'écouter les Corses chacun dans leur domaine. Je suis ministre de l'Économie et je considère que l'économie corse est en train de redresser la tête. Elle obtient des résultats, notamment sur le front de l'emploi, qui sont encourageants. Les Corses ne le doivent qu'à eux-mêmes*». Les chiffres sont effectivement encourageants, avec une hausse du nombre de demandeurs d'emploi de 2,1% sur un an et une augmentation de 1,7% chez les moins de 25 ans sur le premier semestre 2018. De très bonnes perspectives pour l'année en cours avec une hausse de 10% des intentions d'embauches, majoritairement pour des emplois liés à l'activité saisonnière*. Une économie viable en somme... Avant de siéger à Bercy, Bruno Le Maire a été durant 3 ans ministre de l'agriculture sous Nicolas Sarkozy. Un ancien portefeuille qui l'a peut-être incité à choisir le domaine Orenga

De Gaffory pour ouvrir sa visite. Bruno Le Maire a ainsi pu féliciter Bruno Le Maire pour son travail sur l'agriculture insulaire : «*Je rappelle que je me suis engagé à créer des AOP corses, qui ont donné des résultats, ont valorisé les produits agricoles corses et ont permis de structurer certaines filières, avec toujours cette méthode qui a consisté à écouter les agriculteurs corses. Je ferai la même chose avec l'économie*».

Après un petit verre de blanc, le ministre était attendu à Bastia pour y rencontrer Gilles Simeoni et Jean-Guy Talamoni. Et pour ce qui est d'écouter, il aura du moins entendu le président de l'Assemblée de Corse. Si on se posait la question de l'utilité de la venue du ministre en Corse, Jean-Guy Talamoni a pour sa part tranché via un communiqué de presse : «*Il s'agissait de vérifier si de véritables discussions étaient ouvertes afin de trouver des pistes de solution aux problèmes économiques et sociaux de la Corse. Quelques minutes seulement de réunion ont suffi à constater l'inutilité de cette nouvelle visite ministérielle. En effet, le ministre devait préciser dès l'abord qu'aucune mesure fiscale ne pouvait être insérée dans la Loi de finances pour 2019, ce qui reporte une éventuelle avancée à une date que de nombreuses entreprises corses ne pourront attendre. Par ailleurs, à ma question sur la simple notion de statut fiscal et social dérogatoire, le ministre devait répondre qu'il lui était en l'état impossible de s'engager en ce sens*». Des propos qui, eux, auront attiré l'attention du ministre, qui a répliqué : «*Je passe 45 minutes avec lui, nous avons une discussion constructive et à peine 30 minutes plus tard sur les réseaux sociaux on dit que c'est du trompe-l'œil et que ça ne sert à rien, dans ce cas-là vous rentrez chez vous et je reste chez moi et personne n'ira nulle part*». Cet épisode aura été le plus palpitant de la visite. En somme, le ministre de l'Économie et des Finances est venu prendre la température en Corse. Il faisait 17° en moyenne, avec un temps pluvieux. Un temps à ne pas mettre un ministre dehors... ■ **Pierre PASQUALINI**

*source : Directe de Corse



ASSEMBLÉE

DES DSP POUR LES ÎLES SŒURS?

À l'occasion de la session de mai, Catherine Riera, conseillère territoriale Andà per Dumane, a interrogé l'Exécutif sur l'état d'avancement du projet de liaisons maritimes entre la Corse et la Sardaigne. Selon la présidente de l'OTC, une première étape devrait être franchie en octobre prochain.

Dès son accession aux responsabilités en 2015, la majorité territoriale a émis le souhait de rapprocher les îles sœurs. Et ce notamment par le biais d'un réseau de transports fiable et pérenne. Profitant de la séance de questions orales de la session de mai, le groupe Andà per Dumane, par la voix de Catherine Riera, a entendu remettre le sujet au centre de l'hémicycle. «En 2016, Jean-Félix Acquaviva, alors président de l'Office des transports de la Corse (OTC), nous avait assuré qu'une délégation de service public (DSP) relative aux liaisons corso-sardes serait effective pour le mois de juin de la même année», a-t-elle souligné ajoutant, qu'en février 2017, la nouvelle présidente de l'OTC avait confirmé que des liaisons Bonifacio-Santa Teresa et Propriano - Porto Torres seraient mises en place par les deux régions à l'horizon 2019. «Européens convaincus, nous sommes persuadés que la Corse a vocation à devenir une euro-région en totale synergie avec la Sardaigne, car c'est tout simplement le sens de l'Histoire», a appuyé la conseillère territoriale en interrogeant l'Exécutif sur l'état d'avancement de ce projet.

En réponse, la présidente de l'OTC, Vanina Borromei, a rappelé que «dès 2016, en collaboration avec l'assessorat des transports de la Sardaigne, l'OTC a élaboré un projet qui prévoit un groupement européen de coopération territorial (GECT) et qui aura pour objectif de mettre en place des liaisons maritimes qui satisfont aux exigences

légitimes des populations des deux îles». Pour entrer dans le détail, «En ce qui concerne la liaison Bonifacio-Santa Teresa, celle-ci sera mise en place sous forme d'une DSP assurée par la région autonome de Sardaigne. Je suis actuellement en phase de discussion avec l'assesseur des transports pour publier avant le mois de juillet prochain les obligations et modalités de mise en œuvre qui incomberont aux compagnies qui désireraient soumissionner», a-t-elle annoncé, avant de noter que la situation est plus complexe du côté de la liaison Propriano-Porto Torres. «Il faudra prouver, d'une part, l'exigence de la création de cette ligne de façon pérenne pour la population des territoires, et d'autre part, la carence du secteur privé afin d'éliminer les risques de recours», précise-t-elle ainsi. Pour ce faire, un test du marché a été lancé le 4 juin sous forme de consultation publique, après l'adoption d'un rapport afférent au cours de la session. Pour ce qui est du calendrier, la présidente de l'OTC se veut toutefois optimiste et annonce que, dès octobre 2018, la ligne Bonifacio - Santa Teresa sera assurée sous DSP par l'assessorat. L'exploitation de la ligne Propriano - Porto Torres sous DSP assurée par l'OTC devrait quant à elle débuter en avril 2019. Un travail qui devrait se poursuivre en juin 2019 avec une réflexion sur les modalités de fonctionnement opérationnel du GECT, afin d'élaborer une gestion globale des liaisons corso-sardes. ■ Manon PERELLI

JEUNESSE

ENTRE NATURE ET AVENTURE, UN DÉFI HORS DU COMMUN



Photos Raid Oxy'jeunes

Qu'est-ce qui les fait courir ? Depuis 12 ans, le Raid Oxy'Jeunes entraîne des adolescents dans une compétition sportive unique. Organisée par la CdC, celle-ci a pour but de promouvoir les valeurs d'entraide et de dépassement de soi, mais aussi de faire découvrir les richesses de notre territoire.

En courant, à la nage, à VTT ou en kayak, 120 jeunes de 14 à 17 ans ont participé à une aventure hors du commun entre les plages du Liamone et les montagnes des Deux-Sorru. Du 1^{er} au 3 juin derniers, pour la 12^e année consécutive, la Collectivité de Corse organisait le Raid Oxy'Jeunes Aventure – A Sfida Natura, dans le cadre de sa politique sport et jeunesse. Sous forme d'un raid multisports, cette compétition unique en France provoque un engouement exceptionnel chaque année. « On est obligés de limiter les inscriptions parce qu'après c'est beaucoup trop lourd à gérer en termes de sécurisation », commente Christophe Gianni, organisateur de l'événement, tout en précisant que les participants viennent de toutes les régions de Corse mais aussi du continent. « On envisage même l'inscription d'équipes étrangères, qui ont déjà pris contact, dès l'année prochaine », ajoute-t-il. « C'est un événement qui est important au point de vue des valeurs qu'il promeut, à savoir l'esprit d'équipe, le dépassement de soi et le partage », relève pour sa part Lauda Guidicell, conseillère exécutive en charge de la jeunesse et du sport.

Au-delà de l'aspect sportif, ce qui fait la magie du Raid Oxy'Jeunes, c'est qu'il met des étoiles plein les yeux aux adolescents qui y vivent des moments humains inoubliables. Et que le terrain de jeu, chaque année différent, leur fait explorer les richesses des différents territoires de l'île. « L'aspect sportif est un prétexte pour faire découvrir aux jeunes l'environnement extraordinaire qui nous entoure et leur faire savoir qu'on peut y pratiquer des activités de pleine nature riches et variées », explique Christophe Gianni en soulignant que, pour la première fois cette année, l'Office de l'environnement de la Corse a organisé des ateliers d'identification de diverses catégories de plantes. « On découvre des paysages de chez nous qu'on ne connaît pas forcément, c'est ça qui est bien, aussi. On fait les touristes », s'amuse Thomas de l'équipe Bià Calista. Avec ses deux amis, Leria et Emma, le jeune homme de 16 ans s'est lancé pour la deuxième fois dans l'aventure. Arrivés 6^e dans la catégorie junior mixte, ces trois élèves de seconde scolarisés entre le Fium'Orbu et Ajaccio lancent en chœur : « Notre but c'était de nous dépasser, de nous amuser et de nous faire plaisir, sans forcément arriver premiers ». Premiers de leur catégorie, les membres de l'équipe Bol d'Alpes, venaient quant à eux de beaucoup plus loin. Originaires de Grenoble et de la banlieue lyonnaise, Perrine, Alex et Maililou n'ont pas hésité une seconde à traverser la mer pour participer au raid. « On a voulu participer justement parce que c'était en

Corse et qu'on trouvait ça trop cool », sourit Alex. « On est venu pour s'éclater, mais c'est vrai qu'on voulait aussi profiter des paysages », renchérit Perrine.

Il ne fait nul doute que tout ces jeunes gens garderont des souvenirs gravés à vie de ces trois jours sportifs. Certains d'entre eux reviendront même peut-être pour la 13^e édition du raid. Et chez d'autres, cette aventure pourrait aussi, pourquoi pas, susciter des vocations. En effet, note à ce titre Christophe Gianni, « le retour n'est pas quantifié, mais plusieurs anciens participants se sont dirigés vers une filière Staps (sciences et techniques des activités physiques et sportives) ou ont choisi des métiers de pleine nature ou d'encadrement d'activités de pleine nature ». ■

Manon PERELLI



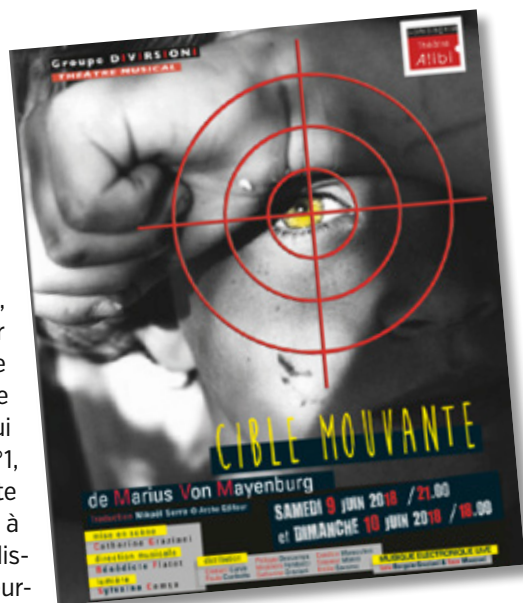
La sélection de la rédaction

Cible mouvante

Dans le prolongement de l'atelier Théâtre Mouvement Musique qu'elle a dirigé de 2007 à 2013, Catherine Graziani, actrice et metteur en scène au sein de la compagnie Théâtre Alibi, a créé le Groupe Diversioni, formation à géométrie variable dont les membres (professionnels de la scène ou non) ont tous une pratique théâtrale, musicale et/ou chorégraphique. Le groupe 2018 est composé de 8 acteurs (5 femmes, 3 hommes) et de 2 producteurs de musique électronique jouant en live, mobilisés autour d'un texte de l'auteur contemporain allemand Marius von Mayenburg. Très peu jouée en France, où elle a été publiée en 2013*, *Cible mouvante* est une pièce d'anticipation qui interroge le public sur l'avenir d'une société où l'angoisse légitime liée au terrorisme risque fort de conduire au délire sécuritaire, à la paranoïa... et à de nouvelles formes de barbarie. Elle parle aussi de ce mécanisme qui mène les hommes à redouter puis à haïr ce qui pourtant, de tout temps, a incarné le futur, l'espoir. En effet, ici, l'ennemi public N°1, c'est l'enfant, ou plutôt le préadolescent, qui alimente chez l'adulte une crainte mêlée de férocité. Aussi, lorsqu'une fillette disparaît, dans une cité, l'heure est à l'inquiétude. Non pas qu'on soit préoccupé par son sort, mais parce que cette disparition ne peut signifier qu'une seule chose : elle prépare un acte terrible, meurtrier, qu'il faut à tout prix empêcher. Une des originalités du texte repose sur le fait que les répliques ne sont pas distribuées. Pas de personnage identifié, mais une «nuée» d'adultes aux paroles interchangeables : parents, enquêteurs ou scientifiques, ils sont les visages flous d'une autorité mise à mal, mais solidaire dans la peur, déterminée à obtenir la sécurité à tout prix, à n'importe quel prix. Un dispositif scénique «bi-frontal» contribue à bouleverser les codes de la représentation théâtrale, en plaçant le spectateur en situation de devenir un protagoniste. Tels les ordonnateurs de ce monde en déliquescence, les musiciens et leurs machines surplombent public et acteurs. Vigie protectrice ou inquiétant mirador ?

*L'Arche éditeur

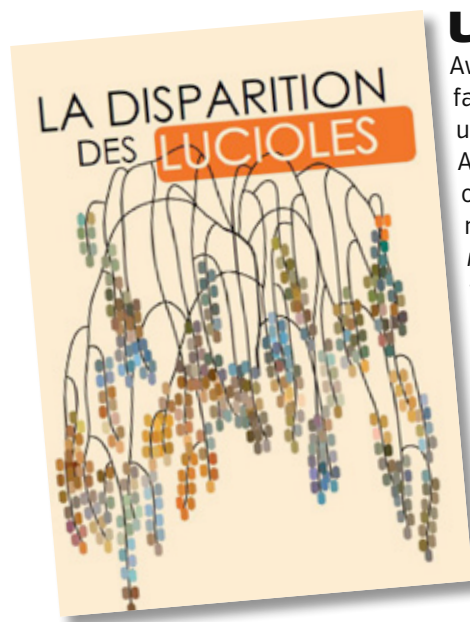
Les 9 (21h) et 10 juin (18h). Fabrique de Théâtre, Bastia. ☎ 04 95 39 01 65 & www.theatrealibi.com



La disparition des lucioles

Awaka... Le nom peut évoquer une localité du Nigéria. Ou un footballeur japonais... Mais faut-il aller chercher si loin ? Awaka – comprendre «A vacca», la vache, en corse – est un collectif de trois artistes plasticiens : Estelle Visani, Lisandra Quiriconi et Sébastien Attard. Utilisant tous les médiums (graphisme, architecture, peinture...), ils créent des objets qu'ils placent ensuite «dans des lieux signifiants, dans l'espace public». Dans la mesure du possible, ils laissent ensuite ces créations sur place, abandonnées «dans le monde réel» où elles «survivent ou pas» aux intempéries, aux dégradations volontaires, aux vols... À moins que certains, comme le cas s'est déjà présenté, ne décident de les préserver. Le collectif a investi le centre culturel Una Volta pour une installation sur mesures, conçue en deux parties, à l'intérieur et à l'extérieur du centre culturel, sur le thème de la lumière. À l'intérieur, dans la galerie entièrement occultée, un réverbère traverse de part en part les deux étages du bâtiment dans une explosion de lumière et de couleurs, accompagnée d'une création sonore. Le travail des artistes s'accompagne de celui, réalisé en light painting par les élèves de 3 classes de 3^e des collèges de Saint Joseph et de Montesoro : un projet de création mené tout au long de l'année avec Awaka, dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération de Bastia.

Jusqu'au 13 juillet. Centre culturel Una Volta, Bastia. ☎ 04 95 32 12 81 & una-volta.com



L'odeur du Gaz

À l'issue de la saison 2015-2016, le Gazélec football club Ajaccio (GFCA) accédait à la ligue 1 de football. Ainsi, pour la première fois de son histoire, ce club fondé par des ouvriers du gaz et qui a été 4 fois Champion de France amateur dans les années 1960, intégrait l'élite du football français. Pour revenir sur ce moment fort de la vie du club par le biais d'un film documentaire, Jean-Louis Tognetti a pris le parti de ne pas réaliser d'interview mais de laisser parler les images d'archives de cette saison, en montrant l'histoire du point de vue des tribunes, avec les supporters. Plus encore que la performance sportive, il s'attache à mettre en relief ce qui fait l'âme du Gazélec, sa dimension quasi familiale. Et, alors que l'argent est plus que jamais roi, notamment dans le milieu du foot professionnel, il pose la question simple et pourtant essentielle de la place du football populaire à l'ère du football business. Projection suivie d'un débat.

Le 15 juin, 19h30. Locu Teatrale, Ajaccio. ☎ 04 95 10 72 03 & www.locu-teatrale.info





Televisione locale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne, Cortenais

orange™

30

National

SFR

390

National

numericable™

95

Bastia



30

National

Lundi 11 Juin

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h35 La Tammorra - 11h55 Délire Sur le Net - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Une petite maison dans la cité - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h05 Zikspotting - 17h10 Noob - 17h55 A votre Service - 18h30 Chapeau Bleu - 19h05 Sguardi Zitellini - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 La Tammorra - 20h35 Une petite maison dans la cité - 21h35 Zikspotting - 21h50 Noob - 22h10 Clips Musicaux - 22h30 Nutiziale - 22h40 Zikspotting - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutiziale

Mardi 12 Juin

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h30 Associ - 11h00 Zikspotting - 11h15 Chapeau Bleu - 11h55 Délire Sur le Net - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 14h30 Infadels - 16h20 A votre Service - 16h30 Matmatah - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Micha et la Révolution des roses - 20h35 Rallye de Balagne - 20h55 Matmatah - 22h20 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Mercredi 13 Juin

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Le festival d'Avignon et ses affiches - 12h00 Délire Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Micha et la Révolution des roses - 13h35 Ci Ne Ma - 13h50 Zikspotting - 14h30 Wedding Present - 15h30 Sguardi Zitellini - 16h45 Noob - 17h25 Zikspotting - 18h40 Le festival d'Avignon et ses affiches - 19h30 Nutiziale - 19h40 Marcel Mazout - 20h35 French Cowboys - 21h40 Micha et la Révolution des roses - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale

Jeudi 14 Juin

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délire Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Marcel Mazout - 13h35 A votre Service - 14h30 French Cowboys - 16h45 Noob - 17h05 Ci Ne Ma - 17h20 Associ - 17h50 Matmatah - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Vivre pour la mer - 20h35 Infadels - 21h20 Chapeau Bleu - 22h00 Noob - 22h20 Autoroute Express - 22h30 Nutiziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h10 Zikspotting - 23h30 Délire Sur le Net - 0h00 Nutiziale

Vendredi 15 Juin

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Micha et la Révolution des roses - 12h00 Délire Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Sguardi Zitellini - 13h05 Chapeau Bleu - 13h45 Zikspotting - 14h30 Rallye de Balagne - 15h00 La Tammorra - 15h20 Vivre pour la mer - 16h40 Noob - 17h20 Zikspotting - 17h35 French Cowboys - 18h40 Marcel Mazout - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h25 Wedding Present - 22h20 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Une petite maison dans la cité - 23h40 A votre Service - 0h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica



© PARAMOUNT PICTURES CORPORATION

U FESTIVALE

ALERIA

© SABINE PIGALLE

2018

© CHRISTOPHE CHARBONNEL

ANTICA

© ACTA

© ANGE LECCIA

LE FESTIVAL

07/06 > 16/09
Situ archiologicu d'Aleria
& Forte Matra

EXPOSITIONS • CINÉMA EN PLEIN AIR • GLADIATEURS • THÉÂTRE • CONFÉRENCES